



**HAL**  
open science

# Pouvoirs et monnaie durant la seconde guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique

Jérôme Blanc

► **To cite this version:**

Jérôme Blanc. Pouvoirs et monnaie durant la seconde guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique. International conference on War, Money and Finance, " Monetary and Financial Structures: The Impact of Political Unrests and Wars ", Jun 2008, Paris, Nanterre, France. halshs-00652826

**HAL Id: halshs-00652826**

**<https://shs.hal.science/halshs-00652826>**

Submitted on 16 Dec 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Blanc

Université Lumière Lyon 2 / LEFI \*

Paper presented to the International conference on War, Money and Finance, « Monetary and Financial Structures: The Impact of Political Unrests and Wars », Economix, 19-20th of June, 2008.

**POUVOIRS ET MONNAIE**  
**DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE :**  
**LA MONNAIE SUBORDONNÉE AU POLITIQUE**

**Résumé**

La façon dont la monnaie a été transformée durant la seconde Guerre mondiale en France est exemplaire d'une subordination du monétaire au politique. Trois systèmes de pouvoir se déploient : la puissance occupante, le régime de Vichy et celui de la France Libre. Chacun tend à s'assurer la maîtrise de l'institution monétaire : essentiellement par le compte et le régime de monnayage pour le premier, établissant les conditions de drainage des ressources françaises au service de l'Allemagne ; uniquement par les moyens de paiement pour le second, qui de ce fait ne parvient qu'à restaurer une souveraineté monétaire nominale ; et par cet ensemble d'éléments pour le troisième, qui parvient, au bout de plusieurs années, à restaurer une souveraineté monétaire réelle. Là se jouent deux types de crises monétaires : une première est liée à la subordination conflictuelle du régime de Vichy à l'occupant allemand, et se fonde centralement sur un conflit relatif au monnayage ; une seconde est liée à l'articulation conflictuelle des gouvernements de la Libération avec les alliés anglo-saxons, et se fonde centralement sur un conflit relatif aux moyens de paiement.

---

\* Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (ex Centre Auguste et Léon Walras), Institut des sciences de l'homme, 14 avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07 (France). Tél : 04 72 72 64 07, fax : 04 72 72 65 55. E-mail : [Jerome.Blanc@univ-lyon2.fr](mailto:Jerome.Blanc@univ-lyon2.fr)

## POUVOIRS ET MONNAIE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE : LA MONNAIE SUBORDONNÉE AU POLITIQUE

### 1. Introduction <sup>1</sup>

*“Quant à la monnaie, elle fera évidemment ce qu’on lui dira de faire.”*

Eugène Schueller<sup>2</sup>

#### 1.1. Monnaie en guerre

Les situations de guerre concourent nécessairement à transformer la monnaie. En tant qu’institution sociale fondamentale, celle-ci met en jeu beaucoup plus que les simples échanges marchands : elle renvoie à un « fait social total » où ses dimensions politique, sociale et culturelle ne peuvent qu’être bouleversées par ces moments paroxystiques singuliers que sont les conflits armés. La monnaie est d’autant plus transformée lorsque ces conflits occasionnent des destructions matérielles et humaines significatives, qu’ils occasionnent une réorientation brutale et profonde de l’activité productive dans leur propre but, qu’ils se prolongent et qu’ils provoquent des transformations politiques majeures — s’ils ne sont pas provoqués par eux.

Ce texte se concentrera sur le cas de la monnaie en France durant la seconde guerre mondiale. Bien que située dans un conflit européen (où un grand nombre de pays a subi aussi l’invasion allemande et en a connu des conséquences semblables en matière de monnaie) et mondial (où un grand nombre de pays a connu une conquête et une occupation militaires par les Etats-Unis, avec là aussi des conséquences monétaires semblables), il s’agit d’un cas singulier qui interdit toute généralisation : un contexte géopolitique spécifique et l’articulation d’un pouvoir ami de l’envahisseur (le régime de Vichy) et d’une reconquête du pays par des armées de la France Libre alliées aux armées américaines.

Dans la guerre, il est plus évident que jamais que monnaie et pouvoir sont liés. Il apparaît d’abord que la monnaie est un instrument *du* pouvoir, c’est-à-dire issu de ce dernier, sa création voire sa créature — pour parler comme Knapp (1973). Mais il est bien vite entendu que la monnaie est aussi un instrument *de* pouvoir, c’est-à-dire un outil de gouvernement et de construction d’une légitimité, tout autant qu’un outil dans la lutte sociale pour les richesses. Enfin, la monnaie est un outil *contre* le ou les pouvoirs, parce qu’elle est l’objet de pratiques sociales susceptibles de dévier, lui faisant subir des transformations qui rendent difficile, et parfois caduque, l’exercice d’une souveraineté monétaire par les pouvoirs en place.

---

<sup>1</sup> Ce texte reprend un premier travail présenté en 1994 à l’occasion du colloque d’Économie historique (Paris, 1-2 décembre).

<sup>2</sup> Cité par René SÉDILLOT, *Le franc enchaîné. Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l’occupation*, Paris : Sirey, 1945, p. 114. Eugène Schueller, fondateur de l’Oréal, fut aussi théoricien et acteur du fascisme à la française et auteur de plusieurs ouvrages dont *La Révolution de l’économie* (1941, Paris, Société d’éditions modernes parisiennes, 373 p.).

Le cas français est exemplaire de ces liens paradoxaux entre monnaie et pouvoir. Trois systèmes de pouvoir en conflit ont exercé une forme de souveraineté sur la monnaie durant la seconde guerre mondiale, chacun voulant transformer la monnaie dans le sens de sa conception de la France ou de ses intérêts économique-politiques : l'occupant nazi, dont l'objectif était de subordonner les ressources françaises à la machine de guerre allemande ; le régime de Vichy, qui mit en place une stratégie de collaboration et tenta d'asseoir une souveraineté monétaire formelle ; la France Libre, qui finalement gagna la guerre et lutta pour dégager sa souveraineté monétaire de la marque de Vichy mais aussi de l'encombrant allié nord-américain.

Les travaux relatifs à la période ont porté sur l'état de l'économie en général (Baudin, 1945 ; le numéro 57/2 de la *Revue d'économie politique*, 1947 ; Sauvy, 1978), mais aussi sur la finance durant l'occupation (Arnoult, 1951 ; plus récemment, Occhino, Oosterlinck et White, 2007 et 2008) ainsi que les banques (Andrieu, 1990 ; Margairaz dir., 2002). Le terrain monétaire a été assez peu exploré de façon systématique, ou bien de manière décalée par rapport à notre objet : par exemple, Petrov (1967) a publié un travail très documenté sur la façon dont les forces alliées ont géré les questions monétaires dans les territoires qu'ils ont occupé dans le monde. D'autres ont travaillé sur l'inflation après-guerre et la façon dont elle a été difficilement maîtrisée (Casella et Eichengreen, 1993). Sur la question précise de la monnaie en France durant la guerre, des thèses ont été soutenues en 1942 et manquent inévitablement de recul (Desmurs-Moscet, 1942 ; Moliex, 1942). Quelques rares travaux publiés dans les dix années qui ont suivi la guerre offrent des développements indispensables à ce sujet (Sédillot, 1945 ; Coulbois et Mérigot, 1950).

Nous proposons ici non pas l'exploitation de nouvelles sources, mais un travail à partir de travaux épars, souvent anciens, de sorte que l'on ait une vue suffisamment claire des bouleversements monétaires de la période pour analyser le rapport complexe de la monnaie au politique. Ce texte vise ainsi à analyser la façon dont les trois systèmes de pouvoir (occupant allemand, régime de Vichy et France libre) ont tenté d'établir une forme de souveraineté monétaire.

## **1.2. Clés d'analyse de la lutte pour le contrôle de la monnaie**

Dans ce but, nous mobilisons deux cadres conceptuels, l'un relatif à la souveraineté monétaire et l'autre relatif aux crises monétaires.

Le cadre conceptuel relatif à la souveraineté monétaire vise à caractériser de façon compréhensive ce qu'est la souveraineté monétaire, ses invariants et les diversité des mises en œuvre possibles (Blanc, 2002). La souveraineté monétaire s'identifie à un double niveau. A un niveau primaire, elle est le résultat de la déclaration de souveraineté d'une autorité se donnant la prérogative exclusive de définir l'unité de compte, de définir le revenu de souveraineté qu'elle souhaite prélever (le seigneurage) et de définir les marques de la souveraineté. Ce niveau primaire est nécessaire et suffisant pour caractériser la souveraineté monétaire : il s'agit là de ses invariants. Un niveau supérieur permet cependant d'identifier des modes de mise en œuvre différenciés de la souveraineté, qui apparaît alors comme une capacité : elle est une capacité de maîtriser l'émission monétaire (par une politique monétaire), une capacité de maîtriser le champ des pratiques monétaires internes, une capacité de maîtriser la valeur externe de la monnaie (par une politique de change) et une capacité de maîtriser les flux externes (par une politique de convertibilité). Cette « capacité » correspond à un principe de souveraineté ; dans l'exercice réel de cette souveraineté il est possible que cette « capacité » ne puisse s'exprimer compte tenu de l'illégitimité, perçue par les personnes morales et physiques, de l'autorité souveraine, et

d'un ensemble de contraintes restreignant cet exercice. On comprend dès lors que l'exercice de la souveraineté monétaire peut prendre des formes très différentes selon les époques, selon les lieux, selon les formes de pouvoir politique, selon les contraintes perçues.

Un second cadre conceptuel est issu des travaux de Théret (dir., 2007) posant les fondements d'une analyse pluridisciplinaire des crises monétaires intégrant, précisant et étendant les travaux issus de Aglietta et Orléan (dir. 1998), qui posaient une théorie de la monnaie fondée sur le « trépied » dette, souveraineté, confiance. En identifiant trois formes fonctionnelles de la monnaie dans le compte, le paiement et le monnayage et en les articulant au trépied dette (état objectif), souveraineté (état institutionnalisé) et confiance (état incorporé), Théret (2007) fournit les bases d'une analyse multidimensionnelle des crises monétaires. En première approche, les crises monétaires liées à des situations de guerre peuvent s'assimiler à des cas particuliers de la forme IV des crises (Théret, 2007, pp. 60-61). Ce sont en effet des crises externes au système de monnayage qui sont exogènes au régime monétaire. La crise se caractérise par une confrontation sur le territoire en situation de conflit, et particulièrement en situation d'occupation ou de contrôle par une puissance étrangère, de plusieurs arbitrages monétaires. Cette confrontation ne tient que par l'accumulation de tensions que les règles édictées par la ou les puissances en présence peuvent imposer au moyen d'un système de coercition très étendu. Enfin, la règle concernée de façon centrale ici est celle du change, bien que le compte, le monnayage et le paiement puissent constituer d'importants points de friction.

La lutte pour le contrôle de la monnaie durant la seconde guerre mondiale en France peut être éclairée par ces deux cadres conceptuels, en identifiant par exemple les restrictions de souveraineté imposées par l'Allemagne au Régime de Vichy, la capacité de la puissance occupante de déterminer des éléments fondamentaux de l'organisation monétaire (via le change et les transferts financiers imposés), les difficultés qu'ont eues les gouvernements de la Libération de restaurer un ordre monétaire considéré comme complètement souverain, etc.

### 1.3. Cadrage historique

A la veille de l'invasion allemande, le franc venait de subir depuis quatre ans de profondes transformations. La France avait coupé le « fil d'or » en octobre 1936 devant l'ampleur des fuites de capitaux, et mis en oeuvre une politique financière stricte à partir de mai puis surtout de novembre 1938 lorsque Paul Reynaud avait pris le portefeuille de ministre des Finances. Malgré les remous internationaux, on ne se préparait guère au conflit qui approchait ; l'atmosphère politique et sociale qui prévalait n'était pas propice au réarmement<sup>3</sup>. En septembre 1938, Munich consacra les reculades franco-britanniques face à l'Allemagne qui reçut l'aval des Alliés pour annexer les Sudètes.

En définitive, on préparait mieux les finances de la guerre que la guerre elle-même. Les capitaux, attirés par la politique de Reynaud, affluèrent en masse, mais ils se résolurent surtout dans l'accumulation de réserves d'or, si bien qu'à la déclaration de guerre, « *la France avait fait le nécessaire pour retenir sa monnaie à la dérive et pour accroître son trésor de guerre ; mais elle avait négligé de donner des armes à ses soldats* »<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir Alfred SAUVY, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris : Flammarion, 1978, pp. 12-22. Il écrit, à propos de l'état d'esprit qui prévalait fin 1938, et contre lequel se battait Reynaud, que « *personne ne veut préparer la guerre, ou, du moins, sacrifier à cette préparation quoi que ce soit, fut-ce un principe* » (p. 18).

<sup>4</sup> René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 17.

Avec l'invasion de la Pologne le 1er septembre et la déclaration de guerre le 3 septembre 1939, la politique financière et monétaire française fut resserrée. On fixa pour la durée de la guerre le taux de change à 43,8 francs pour un dollar et 176,625 francs pour une livre sterling. Dès le 10 septembre fut mis en place un contrôle des changes, des mouvements de capitaux, du commerce extérieur, de l'or et des prix. En particulier, toutes les opérations d'achat ou de vente de devises furent centralisées par un Office des Changes créé à cet effet. Cet appareil coercitif resta cependant en deçà de celui mis en place par l'Angleterre, car il souffrait de nombreuses dérogations et exceptions, et resta même inférieur aux contrôles exercés par les autorités allemandes en temps de paix... Il fut complété au fil du temps, avec notamment un gel des salaires, afin de colmater les brèches qui apparaissaient inévitablement<sup>5</sup>.

Avec le renchérissement du prix de certains métaux et le besoin des industries d'armement, il fallut déjà modifier la circulation monétaire : on commença dès le 1er septembre 1939 à retirer les pièces d'argent de 10 et 20 francs, et on démonétisa en octobre 1939 les pièces de nickel de 5 francs dont la valeur métallique intrinsèque dépassait désormais le nominal<sup>6</sup>. Parallèlement, pour prévenir le manque de ces pièces, on réintroduisit les billets de 5, 10 et 20 francs déjà en circulation lors de la première guerre mondiale et que l'on avait démonétisé en 1933<sup>7</sup>.

Avec la guerre, la consommation interne devait être maîtrisée, afin de ne pas creuser un déficit commercial déjà large. Mais à la différence de tous les pays européens belligérants, on tergiversa sur le rationnement, et les mesures prises n'allèrent pas au-delà du symbole<sup>8</sup>. Tandis que l'Allemagne se préparait depuis 1936 à la guerre, la France, alors que cette même guerre avait éclaté, se révélait d'une très dangereuse frilosité.

Le 10 mai 1940, la Wehrmacht envahit les Pays Bas, la Belgique, le Luxembourg, puis bientôt la France. La débâcle qui suivit révéla l'impréparation militaire du pays. Paris tomba le 13 juin, et le 22 juin un armistice fut signé par le maréchal Pétain.

A partir de la débâcle, jusqu'aux premiers temps de la Libération, ce texte analysera l'usage de l'institution monétaire comme instrument de légitimation politique à partir de la juxtaposition ou la succession de trois systèmes de pouvoirs : d'abord le pouvoir occupant (section 2), puis le régime de Vichy qui ne parvint pas à s'affranchir du premier (section 3), enfin les gouvernements de la Libération (section 4). Chacun poursuivit une politique de légitimation pour laquelle la dénonciation des *fausses monnaies* du précédent constituait un acte fondateur.

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur tous ces contrôles, voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 21-61, ainsi que Fernand MOLIEUX, *Le système monétaire français. Son évolution depuis 1936*. Paris : thèse, 1942, pp. 123-150.

<sup>6</sup> L'objectif était d'affecter ces métaux aux industries stratégiques pour la conduite de la guerre, mais aussi d'éviter la thésaurisation des pièces métalliques que l'on avait déjà connue en 1914 et qui avait conduit à une grave pénurie de ces moyens de paiement. Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 70, ainsi que Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, pp. 67-69.

<sup>7</sup> A l'époque, de telles coupures d'un faible nominal étaient considérées comme nocives pour la circulation.

<sup>8</sup> Comme pour la question de l'armement dans la période qui précéda l'entrée en guerre, la rhétorique dépassa les réalisations, car on ajourna constamment l'entrée en vigueur d'un véritable système de restrictions. Le 1er septembre, un arrêté prévoyait certes un rationnement du sucre et des pâtes alimentaires, mais il ne fut jamais appliqué. De nouvelles mesures furent prises en février 1940, avec le même destin. Ce comportement destiné à ménager le « moral de la nation » découlait au fond d'un multiple refus de la guerre, nous dit Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 25 et 44-46 notamment.

## 2. L'occupation allemande : contrôler le compte, le change et les finances

Le système allemand d'occupation passait en particulier par la monnaie, à divers degrés (2.1). En France, l'occupant ne considéra pas illégitime les moyens de paiement locaux, sauf exception (2.2), mais il s'attacha à imposer un système monétaire subordonné au sien (2.3).

### 2.1. Le système d'occupation monétaire allemand

Les monnaies d'origine allemande qui furent mises en place en Europe peuvent se classer en quatre types selon le rôle que le Reich voulut leur donner dans la subordination des pays traversés ou occupés : des monnaies pour les troupes (2.1.1), pour pallier l'effondrement productif des pays conquis (2.2.2), pour asseoir un système d'occupation et de drainage des ressources (2.2.3) et pour accompagner l'annexion de certains territoires (2.2.4).

#### 2.1.1. *Des monnaies pour les troupes*

Les troupes allemandes en action à l'étranger avaient besoin d'instruments leur permettant de régler leurs achats sur place. Outre diverses monnaies exclusivement militaires et confinées à des rôles de monnaies de cantine, l'Allemagne créa surtout les *Reichskreditkassen*, Caisses de Crédit du Reich, d'abord dans les pays occupés puis aussi dans ceux traversés. Les espèces émises par ces Caisses permettaient aux troupes engagées dans une avancée rapidement pluri-nationale de s'approvisionner sur place par le biais d'une monnaie tierce s'immiscant dans la circulation monétaire locale, sans supporter les inconvénients qu'eussent engendré l'usage des monnaies locales ou du reichsmark lui-même<sup>9</sup>. Ces diverses monnaies de troupe, qui de façon plus ou moins large se répandaient dans la circulation locale, promouvaient l'unité de compte allemande à l'étranger, car leur valeur était exprimée en reichsmark. Mais les espèces émises par les *Reichskreditkassen* allaient au-delà de la simple monnaie de troupe.

#### 2.1.2. *Des monnaies pour pallier l'effondrement productif*

Les troupes allemandes, engagées dans une guerre de mouvement très rapide, nécessitaient en effet toute une infrastructure souple, mobile, rapide et efficace qui lui permette de s'implanter dans un pays. Aux soldats de l'armée s'ajoutèrent dès lors les "*troupes rapides de la Reichsbank*", concrétisées par l'établissement de ses filiales les *Reichskreditkassen* à l'arrière du front. Elles émettaient des billets et des pièces libellés en reichsmark afin de régler les soldes des troupes et les salaires des fonctionnaires allemands qui les suivaient - c'est ainsi que se répandaient ces espèces<sup>10</sup>.

En réalité, ces espèces avaient été prévues avant même le déclenchement de la guerre par l'invasion de la Pologne, mais dans le but de remplacer, à l'intérieur du Reich,

---

<sup>9</sup> Cf Yvonne DESMURS-MOSCET, *La monnaie d'occupation*, Paris : thèse, 1942, p. 13, Vladimir PETROV, *Money and Conquest. Allied Occupation Currencies in World War II*, Baltimore (Maryland) : John Hopkins Press, 1967, pp. 32-36, et Alain SAMUELSON, *Le mark. Histoire de la monnaie allemande*, Paris : Didier, 1971, p. 174. On vit ainsi légaliser la circulation de la monnaie des *Reichskreditkassen* en Pologne en septembre 1939, en Norvège et au Danemark en avril 1940, aux Pays Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France en mai 1940, en Yougoslavie début 1941, en Grèce en mai 1941, puis en Roumanie et en Bulgarie, en URSS à partir de juillet 1941, en Albanie en 1943, mais aussi en Italie et en Hongrie. Voir en annexe la description des billets des Caisses de Crédit du Reich en question.

<sup>10</sup> Voir Alain SAMUELSON, *op.cit.*, p. 173 et Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, p. 6.

des pièces allemandes susceptibles d'être thésaurisées<sup>11</sup>. Mais la fuite de la population, de la monnaie et des institutions bancaires et de crédit rendit impossible un redémarrage rapide de l'économie polonaise, ce qui allait à l'encontre des intérêts du Reich. Aussi les espèces des *Reichskreditkassen* furent-elles distribuées aux troupes dès le 11 septembre et légalisées dans la Pologne occupée<sup>12</sup>. Elles se mêlèrent vite à la circulation des zlotys et la complétèrent. Cette monnaie de troupe prenait dès lors un tout autre aspect, que l'ordonnance du 3 mai 1940, qui établissait le principe des *Reichskreditkassen* en Europe Occidentale, entérina : "*pour approvisionner les troupes allemandes et les autorités administratives allemandes [dans les zones occupées] de moyens de paiement, et pour maintenir les transactions et la vie économique de ces territoires, des billets et des monnaies des Reichskreditkassen [Caisses de Crédit du Reich] pourront être émis*"<sup>13</sup>. Tel était en tout cas l'objectif affiché.

Les *Reichskreditkassen* furent affiliées à un siège central situé à Berlin, à partir duquel allait rayonner dans toute l'Europe en guerre cette monnaie. Cette dernière était gagée sur de vagues créances commerciales, sur le Reich et son Trésor, et sur des reichsmarks, le tout à discrétion des autorités de Berlin<sup>14</sup>. Le Reich avait donc entre ses mains un instrument commode pour ses troupes et l'exploitation des pays conquis, tout en évitant les dérèglements économiques que cela eût pu provoquer si cet instrument avait été le reichsmark. Il interdit en effet l'exportation de ses reichsmarks et rentenmarks hors du Reich ainsi que l'importation des espèces des Caisses de Crédit sur son territoire : le cloisonnement était strict.

### 2.1.3. Monnaies d'occupation

En réalité, l'utilité pour l'économie locale passait au second plan - celui du prétexte -, derrière l'utilité pour l'Allemagne, qui se manifestait par une habile politique monétaire en terrain d'occupation. Dès lors en effet que l'on dépasse le constat du viol par l'occupant du privilège régalien de battre monnaie (guère choquant étant donné l'effondrement des institutions), les espèces des *Reichskreditkassen* n'apparaissent plus que comme la partie visible d'un système de drainage de ressources autrement plus déterminant.

En particulier, les Caisses de Crédit possédaient un rôle de pourvoyeur de crédit dont elles faisaient bénéficier quelques entreprises dont la production intéressait l'Allemagne au plus haut point<sup>15</sup>. Surtout, l'occupation monétaire se réalisait par la soumission de l'unité de compte nationale au mark. Par un étalonnage au mark, lui-même censé s'appuyer sur un "étalon-travail"<sup>16</sup>, l'Europe occupée fut mise au travail au profit de

<sup>11</sup> Elles devaient en effet supplanter dans la circulation monétaire intérieure allemande les pièces d'argent et de nickel que l'on allait, en cas de guerre, refondre et réutiliser pour l'industrie. Les dénominations des espèces des *Reichskreditkassen* imprimées ou frappées concordaient donc avec ces pièces, et s'évaluaient ainsi seulement, à l'origine, de 50 pfennig à 5 reichsmarks pour les billets et de 1 à 10 pfennig pour les pièces. Finalement ce sont des billets de la *Rentenbank* que celle-ci s'appliquait à retirer de la circulation depuis 1924 qui remplacèrent les pièces d'argent et de nickel, et qui trouvèrent là une seconde vie. Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 3-8.

<sup>12</sup> Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 17, 49. Fin septembre, il existait 25 Caisses de Crédit réparties sur les territoires polonais occupés par le Reich.

<sup>13</sup> Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 191-199 publie l'ordonnance *in extenso*.

<sup>14</sup> Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 3-8, 22-27 et René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 105-108. Au fond, "*du papier couvrant du papier*", d'où la conclusion de René Sédillot : "*En réalité, une telle monnaie n'était accréditée que par les mitrailleuses de la Wehrmacht*" (p. 108).

<sup>15</sup> Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 32-33.

<sup>16</sup> La monnaie hitlérienne, récusant "*la folie judéo-capitaliste de l'or*", faisait appel, pour se justifier et se garantir, à un "étalon-travail" venu au secours de l'idéologie nazie : "*Votre labeur à la ville et à la campagne, ton travail,*



son nouveau centre, l'Allemagne. La mise en coupe réglée de l'Europe était canalisée par un système de compensation tenu par une Caisse Centrale siégeant à Berlin. Son rôle était de tenir et compenser les comptes en unité de compte reichsmark des Offices de compensation de tous les pays satellisés. Les créances et dettes s'inscrivaient, mais le paiement par l'Allemagne de ses dettes accumulées n'était que chimère. Ce système exprimait, au fond, la domination allemande par la nationalisation de tout commerce extérieur à son profit et par le drainage d'une grande partie de la production des pays occupés<sup>17</sup>.

Par ces mécanismes, le reichsmark restait protégé dans l'enceinte du Reich mais s'arrogeait un rôle de matrice et de fil directeur à l'Europe occupée : il n'était pas moyen de paiement hors du Reich, ce qui eût été un facteur visible mais secondaire de la domination monétaire, mais il était unité de compte internationale et directrice, ce qui était un facteur invisible mais nettement plus profond<sup>18</sup>.

#### 2.1.4. Monnaie d'annexion

Lorsque la guerre fut déclenchée, certaines zones susceptibles de nourrir un sentiment pangermanique ne furent plus seulement occupées, c'est-à-dire en l'occurrence soumises à la circulation conjointe de l'ancienne monnaie locale et des espèces des *Reichskreditkassen*, mais bientôt annexées. Les "territoires allemands de l'Est" auparavant situés en Pologne, Dantzig, le Luxembourg, les territoires belges de Eupen, Malmédy et Moresnet, l'Alsace-Lorraine puis deux tiers de la Slovénie rejoignirent bientôt l'Autriche, les Sudètes et le Protectorat de Bohême et de Moravie, intégrés à la zone mark dès avant la déclaration de guerre, dans le sein nazi du IIIe Reich.

Dans ces territoires, les *Reichskreditkassen* locales étaient remplacées par des succursales de la *Reichsbank*, la monnaie de troupe était bientôt démonétisée ainsi que la monnaie locale. Enfin, le reichsmark devenait la seule monnaie à pouvoir libératoire légal et le pays était absorbé<sup>19</sup>.

## 2.2. Des moyens de paiement allogènes dans la zone occupée

L'armistice consacra le démembrement de la France en plusieurs zones<sup>20</sup>. La zone Sud, non occupée, ne connut pas les *Reichskreditkassen* et resta donc en dehors de leur sphère d'émission. La zone Nord fut occupée. Les fonctionnaires du Reich imposèrent aux

*ouvrier de l'atelier et de la fabrique, ton travail, paysan allemand, voilà la couverture de ton reichsmark ?*, s'époumonait Hitler le 1er mai 1938. Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 110-114.

<sup>17</sup> Voir l'explication synthétique de Jacques WOLFF, "Les mutations du système financier international", in : Guillaume PRÉVOST ed., *La seconde guerre mondiale. Vie et société*, Paris : Larousse, 1992, pp. 339-340 ; voir aussi René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 117-120.

<sup>18</sup> Certains économistes ou idéologues allemands rêvaient du reichsmark comme monnaie unique européenne (moyen de paiement et unité de compte), mais après la guerre, car pour l'heure, il fallait le protéger. Voir notamment René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 155.

<sup>19</sup> Sur le plan monétaire, l'Autriche fut intégrée au Reich en avril 1938, les Sudètes en octobre 1938, Dantzig en septembre 1939, les "territoires de l'Est" (anciennement polonais) le 8 octobre 1939, Eupen, Malmédy et Moresnet le 30 juin 1940, le Luxembourg le 5 février 1941, l'Alsace-Lorraine le 1er mai 1941, la Slovénie un peu plus tard de cette même année. La Bohême-Moravie eut un statut différent : le reichsmark y fut introduit mais la couronne tchèque continua d'y circuler. Ce Protectorat était pourtant bel et bien partie intégrante du Reich car sa population était considérée comme "habitant du Reich" (Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 207-208).

<sup>20</sup> Aux quatre zones ci-dessous, il convient d'ajouter une mince frange occupée par les Italiens dans l'extrême sud-est ; nous ne nous en préoccupons pas ici.

côtés du franc les billets des *Reichskreditkassen*. Alors que la Wehrmacht était encore loin de Paris, une ordonnance allemande du 18 mai 1940 les avait instauré dans les territoires occupés lors des opérations militaires de l'Ouest, et avait imposé le pouvoir libérateur à leur monnaie. Cela signifiait que les personnes payées de la sorte étaient tenues d'accepter cette monnaie, sous peine de "graves ennuis"<sup>21</sup>. La France occupée compta rapidement une quinzaine d'établissements, puis après l'armistice l'occupant ramena ce nombre à douze<sup>22</sup>.

Les Caisses de Crédit émirent dès le 18 mai 1940 des billets de 50 reichspfennig, 1, 2, 5, 20 et 50 reichsmarks, puis à partir du 20 juillet 1940 des pièces de zinc de 5 et 10 reichspfennig. Des pièces de 1, 2, 5 et 10 reichspfennig propres à la circulation intérieure allemande furent aussi mises en circulation en France à partir du 27 juin 1940. Elles permirent de combattre le manque de pièces qui était apparu à cause des thésaurisations de la population<sup>23</sup>.

Les billets des Caisses de Crédit furent surtout utilisées dans les sphères économiques rodées au maniement des billets et traites et au contact de l'occupant : commerçants, industriels, producteurs agricoles. Enfin, par le biais des crédits à des entreprises locales dont la production était stratégique pour l'Allemagne, les *Reichskreditkassen* étaient une clé importante dans la politique d'exploitation des ressources françaises au profit du Reich<sup>24</sup>.

Une "zone interdite" fut en outre créée. Elle était composée des départements du Nord et du Pas-de-Calais et fut détachée administrativement de la France au profit de Bruxelles. Là non plus, les espèces courantes ne fut pas retirées, bien qu'à l'origine l'idée de morceler le territoire et donc briser définitivement le pays eut pu y conduire. On conféra le pouvoir libérateur légal au franc belge, qui put circuler librement aux côtés du franc français dès l'armistice<sup>25</sup>. Enfin, l'Alsace-Lorraine fut détachée de la France et bientôt annexée par le Reich. Ce dernier se devait d'éliminer la fausse monnaie que représentait désormais le franc français *en territoire allemand*. Ainsi l'Allemagne introduisit-elle le reichsmark aux côtés du franc dès le 9 août 1940, après avoir soumis l'Alsace-Lorraine au même régime que la France occupée. L'annexion monétaire se réalisa ensuite par étapes : introduction du contrôle des changes allemands en octobre 1940, puis, les 1er et 5 mars 1941, démonétisation du franc et des marks des *Reichskreditkassen* au profit du reichsmark,

---

<sup>21</sup> Des affiches apposées en juillet 1940 sur les murs de la zone occupée présentaient les diverses espèces des *Reichskreditkassen*, et comportait le texte suivant, dont la formulation rappelle le dangereux arbitraire de la guerre (voir Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 62-63, et *Les dossiers de la Monnaie*, juillet-septembre 1942, no 4, pp. 42-43, qui reproduit une de ces affiches) :

**« Seuls les Billets Allemands libellés en REICHSMARK émis par l'Administration Générale de la REICHSKREDITKASSEN ONT COURS.**

Messieurs les Commerçants doivent **obligatoirement** accepter en paiement de leurs marchandises, **au cours OFFICIELLEMENT FIXE CI-CONTRE** les Billets et pièces reproduits dans le Présent Tableau.

Les Commerçants refusant de les recevoir s'exposent à de graves ennuis.

LES BILLETS LIBELLES EN RENTENMARK DOIVENT ÊTRE REFUSES. »

<sup>22</sup> En janvier 1942, il subsistait des établissements à Paris, Bordeaux, Caen, Dijon, Lille, Nancy, Nantes, Reims, Rennes, Rouen, Tours et Troyes. Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, p. 165.

<sup>23</sup> Au total, pfennig du Reich et monnaies des *Reichskreditkassen* définissaient une fourchette allant de l'équivalent de 20 centimes à 1000 francs, soit une bonne part de l'étendue des monnaies manuelles françaises : de 1 centime - bientôt 10 centimes seulement - à 5000 francs. De surcroît, les pièces de 1 et 2 centimes ne circulaient quasiment plus et les billets de 5000 francs étaient essentiellement thésaurisés.

<sup>24</sup> Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, p. 60 ; Alain SAMUELSON, *op.cit.*, p. 173.

<sup>25</sup> Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, p. 165.

qui devint ainsi la seule monnaie légale en Alsace-Lorraine désormais réintégrée au Reich après 22 ans de souveraineté française<sup>26</sup>.

On le voit, uniquement en Alsace-Lorraine, territoire annexé, l'occupant se préoccupa de véritablement dénoncer une fausse monnaie. Ailleurs, ce ne fut pas nécessaire. Il n'eut pas été de son intérêt de s'aliéner définitivement la population en imposant physiquement le mark contre le franc, alors qu'il avait besoin de la France dans sa guerre contre l'Angleterre. Il se contenta donc de laisser la monnaie d'occupation circuler aux côtés du franc. Au demeurant, la monnaie des *Reichskreditkassen* ne pouvait prétendre à véritablement participer au drainage de la production française, parce qu'elle n'était pas répandue dans la zone Sud et que son émission se limita à 26 milliards de francs<sup>27</sup>. Au fond, la fausse monnaie ne fut pas tant les moyens de paiement français que l'unité de compte franc : le Reich dénonça le système de change français, élément moins visible mais plus fondamental, et élaborait ainsi positivement un système monétaire subordonné au sien.

### **2.3. La subordination de l'unité de compte française au reichsmark : les "chaînes" allemandes**

Les conséquences monétaires de l'occupation portaient en effet bien moins sur les moyens de paiement que sur les deux autres formes fonctionnelles de la monnaie, à savoir l'unité de compte et le monnayage, par la fixation d'un taux de change exorbitant (2.3.1) et par l'instauration du *clearing* et des frais d'occupation (2.3.2) qui devaient saigner l'économie française.

#### *2.3.1. L'établissement d'un taux de change d'occupation*

Dès le 17 mai 1940, alors que Paris était encore loin, une ordonnance allemande établit que dans tous les territoires occupés par la Wehrmacht un reichsmark vaudrait désormais 20 francs. Ce taux fixe, qui prenait la forme d'une équivalence durable, fut confirmé par les accords économiques qui suivirent l'armistice. On cria à la spoliation, car le Reich surévaluait ainsi fortement sa monnaie. La parité des pouvoirs d'achat s'établissait en effet aux environs de 11 francs pour un mark en juin 1940, et les taux de change des différents marks engendrés par le contrôle des changes allemand s'élevaient de 1,50 francs jusqu'à 15,25 francs pour son cours théorique. Au total, le pouvoir d'achat de l'occupant était artificiellement plus que doublé et lui permettait d'acquérir des richesses à moindre coût. Cela participait à la politique de drainage des ressources françaises au profit du Reich<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Les ordonnances du 1er et 5 mars laissaient un délai de deux mois (jusqu'au 30 avril) pour l'échange des billets. Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 207-208 ; Pierre ARNOULT, *Les finances de la France et l'occupation allemande 1940-1944*, Paris : PUF, 1951, pp. 366-367.

<sup>27</sup> Cela représentait, en juin 1940, environ 15% du total des billets français, mais dont une bonne partie était thésaurisée ; plus tard, et compte tenu des retraits de la Banque de France, ce taux baissa à 5% environ en juin 1941. Voir Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 34-41 et ANONYME, "Le marché de l'argent à court terme", *Revue d'Economie Politique*, 1947, 57(2), p. 1035.

<sup>28</sup> Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 101-104 et Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 62-69. Alain SAMUELSON, *op.cit.*, p. 176, écrit : "L'occupant s'était donc ménagé là un moyen légal et silencieux de prélever des ressources supplémentaires considérables sur les pays occupés déjà excessivement imposés. Dans le cas de la France, on a une preuve évidente de la surévaluation relative du mark ; en effet lorsque le Reich annexa les provinces d'Alsace et de Lorraine, les autorités allemandes augmentèrent prix et salaires dans ces régions de 80% de manière à ce que, traduits en marks, ils s'établissent au niveau des prix et des salaires pratiqués en Allemagne".

Ce taux de 20 francs possédait une grande importance politique et psychologique. Comme beaucoup de taux imposés par l'Allemagne aux pays occupés ou alliés, il était rond : un mark valait ainsi 2 zlotys, 2 couronnes danoises, 20 dinars yougoslaves, 12,5 francs belges, 10 couronnes tchécoslovaques, etc. Cela était destiné à asseoir facilement la domination du mark, en particulier par l'aisance avec laquelle on pouvait passer du compte en monnaie locale au compte en marks. L'acceptation des espèces des *Reichskreditkassen* dans la circulation locale n'en était que meilleure, et l'on accoutumait ainsi les populations au mark. Pour le cas de la France, le taux de 1 mark pour 20 francs reprenait le schéma de la division du franc en 20 sous, encore pratiquée couramment à l'époque, ce qui facilitait d'autant la gymnastique intellectuelle.

Outre ce diktat du taux de change, l'Allemagne imposa à la zone Nord un contrôle des changes calqué sur celui allemand. Entre les deux zones furent ainsi interdits les flux d'or, de valeurs et de moyens de paiements étrangers, jusqu'à ce que l'Allemagne occupe aussi la zone Sud le 11 novembre 1942. Les flux de valeurs françaises et de moyens de paiement français restaient cependant autorisés. Le contrôle des prix fut renforcé. Dès le 20 juin 1940, un décret allemand interdit dans la zone occupée toute hausse des prix au-delà du niveau de ce jour. Un immense appareil de coercition et de contrôle fut installé pour veiller à l'application du décret - l'expérience allemande depuis 1936 aidait. La répression était féroce : les condamnations des contrevenants à cette législation des prix pouvaient aller jusqu'à 10 ans de prison, 10 millions de francs d'amende, ou même, à partir de mai 1943, les travaux forcés en Allemagne.

La Banque de France se retrouva en outre soumise à un Commissaire allemand, ce qui consacra la soumission du franc au mark<sup>29</sup>.

### *2.3.2. Le drainage des ressources françaises : frais d'occupation et système de compensation*

L'instauration du taux de change de 20 francs pour un reichsmark fut l'élément clé qui détermina la nature de l'occupation économique du pays. Mais il fut complété par deux mécanismes dévastateurs : les frais d'occupation et le système de compensation.

#### *Les frais d'occupation*

« Les dépenses et les frais occasionnés par les troupes d'occupation allemandes seront à assumer par le gouvernement français », ordonnait l'article 18 de l'armistice du 22 juin 1940<sup>30</sup>. Un transfert massif commença dès lors, qui dura jusqu'à la Libération. Les frais furent d'abord fixés à 20 millions de reichsmarks par jour, puis à 15 millions à partir du 11 mai 1941, et enfin à 25 millions lorsque la Wehrmacht occupa l'ensemble du territoire français fin 1942 (respectivement 400, 300 et 500 millions de francs par jour). Au total, ce furent 700 milliards de francs que le gouvernement français versa aux autorités allemandes<sup>31</sup>.

Grâce à ce financement, les émissions fiduciaires des *Reichskreditkassen* à destination des fonctionnaires allemands et des troupes stationnées en France perdirent rapidement de leur nécessité. L'émission fiduciaire fut de fait reportée sur la Banque de France qui, en ouvrant un compte d'avances au Trésor au titre des « frais d'entretien des troupes d'occupation », finança par le gonflement de la masse de billets 60% des charges

<sup>29</sup> Il ne resta qu'un an, « mais son passage à la Banque avait été significatif ». René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 119-129 ; Fernand MOLIEUXE, *op.cit.*, pp. 173-176.

<sup>30</sup> Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 72-73, présente certains articles de cette convention d'armistice.

<sup>31</sup> Voir particulièrement Pierre ARNOULT, *op.cit.*, pp. 9-145. Le versement sur un an de 20 millions de marks par jour de frais d'occupation équivalait à 43% du revenu national de 1938 (Alfred SAUVY, *op.cit.*, p. 78).

d'occupation. Durant cette période, la masse monétaire totale fut presque quadruplée<sup>32</sup>. Le monnayage par la Banque de France réagissait ainsi très largement au système de drainage des ressources imposé par l'Allemagne. Arnoult (1959, p. 49) présente ainsi le circuit monétaire qui en résulta : « *la masse des francs que le tribut de l'occupation mettait à la disposition des Allemands se répandait sur eux [les Français]. Ils disposaient, finalement, d'une quantité accrue de billets. Ne pouvant les employer autrement, ils souscrivaient aux guichets du Trésor des bons à court terme. Un circuit permanent s'était donc établi, qui ramenait dans les caisses de l'Etat une partie appréciable des francs mis en circulation* ».

#### *Le mécanisme européen de compensation*

Les paiements franco-allemands furent régis par un accord de compensation signé le 14 novembre 1940, que Arnoult (1959, p. 51) qualifie de « faux accord », car il n'était pas prévu par la convention d'armistice. La France se joignit à un système européen rassemblant un grand nombre d'Etats, certains alliés du Reich, d'autres contrainsts ou occupés. Cet accord était destiné à drainer à crédit les ressources produites en France et utiles à l'Allemagne. La France concernée se constituait de la métropole ainsi que « *les colonies françaises, les protectorats et les territoires africains sous mandat français* » : les ressources potentielles pour le Reich n'en étaient que plus grandes<sup>33</sup>.

Tous les paiements européens avec l'Allemagne, de même que tous les paiements bilatéraux entre ces pays et qui n'incluaient pas le Reich, étaient centralisés par un Office Central de Compensation siégeant à Berlin. Le *clearing* permettait d'éviter les mouvements de capitaux dans une certaine mesure ; quant au règlement des soldes, principalement matérialisés par des créances des pays alliés ou occupés sur le Reich, il fut explicitement reporté à l'issue de la guerre qui devait être favorable à l'Allemagne<sup>34</sup>. Aussi l'Etat français dut-il avancer plus de 160 milliards de francs aux fournisseurs que le Reich ne réglait pas, soit 40% des dettes allemandes à l'égard des pays européens pris dans ce mécanisme : la contribution française à l'effort de guerre allemand fut, de ce point de vue, tout à fait majeur.

### **Conclusion**

Les créances sur le Reich non réglées et les frais d'occupation occasionnèrent des dépenses de 860 milliards de francs pendant l'occupation, soit 51% des dépenses budgétaires totales du pays de la période<sup>35</sup>. Occhino, Ooesterlinck et White (2008) reprennent ce montant en le décomposant année par année (Tableau 1). Selon eux, ce montant représente 111% du PIB d'avant-guerre, soit davantage que les réparations allemandes à la suite de la Première guerre mondiale – et ceci sans compter les réquisitions

---

<sup>32</sup> A la libération, le total de ces avances, créées par une loi du 25 août 1940, se montait à 426 milliards de francs. Pendant ce temps, la masse de billets en circulation était passée de 174 milliards de francs le 10 juin 1940 à 630 milliards fin septembre 1944 : on voit que le paiement des frais d'occupation détermina en quasi-totalité ce gonflement. Voir notamment René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 143-145.

<sup>33</sup> « Accord de compensation pour les paiements franco-allemands », 14 novembre 1940. Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 121, et surtout Pierre ARNOULT, *op.cit.*, pp. 147-194.

<sup>34</sup> « L'ambition du Reich était de recréer un système de compensation multilatérale, fondé sur le reichsmark, par le moyen d'une comptabilisation centralisée à Berlin des soldes de clearing bilatéraux ». Mais en attendant une *pax germanica*, le rôle essentiel de tout ce système « *était précisément de permettre à l'Allemagne d'importer beaucoup plus des pays alliés ou occupés qu'elle n'y exportait* », et surtout à crédit. Alain SAMUELSON, *op.cit.*, p. 177.

<sup>35</sup> Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *Le franc 1938-1950*, Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1950, p. 4 ; Henri KOCH, *Histoire de la Banque de France et de la monnaie sous la IV<sup>e</sup> République*, Paris : Dunod, 1983, pp. 4-5.

et le coût des pillages. Selon, Petrov (1967, p. 27), les frais d'occupation de la France constituèrent 42% du total des frais collectés par le Reich en Europe.

**Tableau 1 – Frais d'occupation**

	1940	1941	1942	1943	1944
Frais d'occupation (milliards de francs)	81,6	144,3	156,7	273,6	206,3
Frais d'occupation (% du PIB)	19,5	36,8	36,9	55,5	27,9

Source : Occhino, Oosterlinck et White (2008)

Par l'imposition d'un taux de change surévalué, par l'insertion de la France dans un mécanisme européen de *clearing* dominé par le Reich, par le paiement des frais d'occupation, l'Allemagne verrouilla fortement le système monétaire et financier du pays et détourna l'activité économique à son profit<sup>36</sup>. Plus que par l'introduction d'espèces allemandes en France et le viol du privilège de la Banque de France, ce sont ces éléments qui déterminèrent la physionomie monétaire de la France durant ces années. L'Allemagne n'eut pas besoin de jouer sur la légitimité des formes monétaires en circulation. Elle ne toucha pas aux symboles, mais laissa au contraire au régime de Vichy le soin d'imposer les siens dans la circulation monétaire, tout en contraignant considérablement son environnement. Il lui suffit en effet d'orienter le système monétaire et financier vers ses propres besoins. Les "chaînes" allemandes, pour reprendre l'expression de René Sédillot, se manifestèrent d'abord et essentiellement sur l'unité de compte.

### 3. Le régime de Vichy et les apparences de la souveraineté monétaire

Face à la présence militaire allemande et au découpage du territoire à la suite de l'armistice, l'objectif du gouvernement de Vichy fut d'abord de restaurer la paix et de remettre le système économique en marche. La plupart de la population qui avait fui l'avance allemande rentra peu à peu chez elle. Par la suite, il fallut naviguer à vue et mettre en place "*une politique de sauvegarde parfois empirique*"<sup>37</sup>. On se soumit au vainqueur au nom des intérêts de la France. La France de Vichy devint vassale du Reich.

Pour affirmer sa légitimité cependant, le régime de Vichy devait obtenir et rendre visible une certaine autonomie, faute d'une indépendance réelle. Sur le plan monétaire, il eut ainsi une action forte et significative sur le système de monnaie de paiement (3.1) ; mais au niveau de la monnaie de compte, il ne put qu'entériner les décisions allemandes (3.2). Au total, le franc fut morcelé et sa qualité monétaire fortement altérée : tel était le prix de l'asservissement de la monnaie au politique (3.3).

#### 3.1. L'appropriation de la monnaie de paiement par Vichy

Le régime de Vichy allait très vite revendiquer, au nom de la souveraineté monétaire française, l'exclusivité de l'émission des moyens de paiement. Une France dans laquelle circulaient des espèces allogènes ne pouvait être celle d'un gouvernement qui se

<sup>36</sup> Alfred SAUVY écrit : "Dès juin 1940, l'Allemagne, elle, fait travailler les Français et prélève une partie du montant de leur travail ; le plus souvent, elle le règle avec les indemnités payées en espèces. Avec ces indemnités, elle achète aussi du matériel, du capital déjà existant : à ces pertes subies par l'économie française s'ajoutent les destructions et l'usure. Le mot pillage, qui évoque l'idée de désordre, ne convient pas ici. C'est une exploitation systématique ordonnée, une demi-servitude, dont la France est victime" (*op.cit.*, p. 95).

<sup>37</sup> Yves Bouthillier, alors ministre des Finances. René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 130-135.

voulait légitime pour l'ensemble du territoire, occupé ou non. Vichy eut une profonde influence sur le système de monnaie de paiement en supprimant deux types d'instruments monétaires : les monnaies de nécessité qui avaient vu le jour avec la débâcle (1) et les monnaies allemandes (2), puis en bouleversant quelque peu la physiologie traditionnelle des moyens de paiement (3). Cependant, le régime de monnayage demeura subordonné au système imposé par la puissance allemande, via le taux de change et les frais d'occupation.

### 3.1.1. *Les monnaies de nécessité*

La débâcle désorganisa profondément le pays. Alors que douze millions de personnes fuyaient l'avance allemande<sup>38</sup>, les banques furent fermées et certains stocks de billets furent détruits. En conséquence, certaines zones connurent une pénurie d'espèces monétaires, et pour pallier à cela on dut émettre des monnaies de nécessité. Elles prirent diverses formes.

Des communes et des chambres de commerce émirent conjointement des "bons de monnaie", comme par exemple Romilly-sur-Seine, Colmar, Mulhouse, Nantes, etc., datés de juin ou juillet 1940. L'armée allemande elle-même, devant l'ampleur de ses propres besoins, eut recours dans le Nord et en Bretagne à l'émission de 500 millions de francs de bons par des groupements professionnels<sup>39</sup>.

Ces premiers effets de la débâcle et de l'Exode disparurent bientôt avec la normalisation de l'occupation et l'introduction des bons des *Reichskreditkassen*. Pourtant, la thésaurisation des pièces qui suivit fit disparaître de la circulation les pièces s'échelonnant de 5 centimes à 1 franc, et un nouveau besoin de petite monnaie se fit sentir, que les pièces allemandes ne purent combler<sup>40</sup>. Les "bons de monnaie" émis dès l'invasion et la débâcle dans certaines régions virent donc leur rôle se prolonger, en particulier dans les zones où stationnèrent des troupes allemandes, car l'activité était d'autant plus forte<sup>41</sup>.

Les timbres-poste, qui avaient abondamment circulé au début des années vingt sous la forme de timbres-monnaie<sup>42</sup>, réapparurent et les tickets de métro servirent en outre de menue monnaie à Paris lorsque l'on devait rendre de l'argent sur un paiement. Des commerçants et des entreprises imprimèrent des bons de monnaie sur des bouts de carton. Ces petites dénominations nées de fait et en infraction avec la législation comblèrent un temps le vide monétaire laissé par la thésaurisation. Mais bientôt Vichy

<sup>38</sup> Selon un calcul d'Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 71-72. Voir Jean VIDALENC, *L'exode de mai-juin 1940*, Paris : PUF, 1957, 439 p.

<sup>39</sup> Michel DASPRE présente un curieux billet de 10 francs émis par la municipalité de Salins-les-Bains, dans le Jura, daté du 1er juillet 1940 et orné d'une croix gammée. Il n'y a malheureusement pas d'explications (*Trois siècles de billets français*, Paris : Editions Hervas, 1989, p. 82). Voir aussi Alain SAMUELSON, *op.cit.*, p. 175 et CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE, *Deux siècles de papier monnaie français. 1789-1989*, Laroche sur Yon : L'Aurélien, 1989, pp. 164-167.

<sup>40</sup> "Nombre de Français voulurent soustraire aux réquisitions éventuelles de la puissance occupante un métal qu'ils supposaient utile aux industries d'armement, ce qui était vrai pour le nickel. Ensuite parce que la valeur marchande des pièces de bronze de nickel de 5 et 10 centimes était devenue supérieure à leur valeur nominale ; enfin parce que les jaunets de bronze d'aluminium gardaient comme un pâle reflet de l'or, et que l'opinion leur prêtait, plus ou moins consciemment, une valeur qu'ils n'avaient pas" (René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 152). Face à cette thésaurisation, les pièces d'origine allemande équivalaient à 20 et 40 centimes et 1 et 2 francs.

<sup>41</sup> Ce fut par exemple le cas du Loir-et-Cher, dans lequel la mise en circulation d'espèces des *Reichskreditkassen* fut loin de combler le vide monétaire. Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, p. 39.

<sup>42</sup> Voir à ce propos Pierre BROUSTINE, *Timbres-monnaie. Pochettes, carnets, jetons. France et colonies 1988*, Paris : s.n., 1988, 103 p.

combattit ce qui était pour lui illégitime dans une situation de maîtrise retrouvée de la monnaie.

### 3.1.2. *Les espèces des Reichskreditkassen*

La monnaie des *Reichskreditkassen* était officiellement destinée à épauler les troupes de la Wehrmacht et, au besoin, combler un vide. Le retour de la paix consécutive à l'armistice rendait, aux yeux du nouveau régime, la présence de ces monnaies indésirable. Dès que la Banque de France fut à nouveau capable d'approvisionner la circulation monétaire, Vichy fit pression pour que les espèces des *Reichskreditkassen* fussent retirées de la circulation. Il s'agissait, plus encore que pour les monnaies de nécessité, de rétablir le privilège régalien de battre monnaie, que l'occupant avait mis à mal, ce qui faisait symboliquement de Vichy un pouvoir fantôme.

A partir d'août 1940, les *Reichskreditkassen* commencèrent ainsi à réduire leurs émissions et la Banque de France ordonna que les comptoirs, bureaux de poste, caisses publiques, banques, etc., échangent à la population les marks qu'elle présentait contre ses propres francs<sup>43</sup>. Ils disparurent ainsi peu à peu de la circulation, mais on ne les démonétisa que le 1er décembre 1943. Les pièces des *Reichskreditkassen*, plus marginales, avaient été démonétisées le 30 avril 1941, et les pièces allemandes le 1er mars 1942 ou le 15 mars 1943 selon leur nominal<sup>44</sup>.

L'occupant accepta d'autant plus facilement ces retraits progressifs que ses moyens de domination étaient désormais ailleurs et que les monnaies des *Reichskreditkassen* ne présentaient plus d'intérêt stratégique. Il s'opposa par contre à la démonétisation brutale de ces espèces pour des raisons symboliques et de prestige. Malgré sa volonté apparente, Vichy restait sous la coupe allemande : même si la zone interdite du Nord Pas-de-Calais revint dans le giron français en décembre 1941 lorsque le franc belge fut démonétisé, l'occupation de la zone sud en novembre 1942 et la peau de chagrin de l'autorité réelle du régime le montrèrent clairement.

### 3.1.3. *L'action de Vichy sur les moyens de paiement français*

#### *La monnaie fiduciaire*

Au long de l'occupation, Vichy dut, outre les monnaies de nécessité et les monnaies allogènes, dénoncer épisodiquement comme autres fausses monnaies des pièces métalliques dont le contenu prenait une valeur supérieure au nominal et que la population accumulait ainsi dans des bouteilles. Cette suite de démonétisations puis d'introduction de nouvelles pièces toujours moins riches en métal, destinées à combler le manque de billon qui se poursuivit au moins jusqu'en 1942, bouleversa le paysage métallique français<sup>45</sup>.

On démonétisa ainsi successivement les pièces de 1, 2 et 5 centimes (le sou) le 1er janvier 1941, puis les pièces de 25 centimes le 15 février 1942, enfin les pièces de bronze d'aluminium de 50 centimes, 1 et 2 francs le 15 décembre 1943<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup> Il en fut échangé 14,232 milliards de francs de juin 1940 à juin 1941, et au total 26 milliards de francs. Voir Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 34-41 et ANONYME, "Le marché de l'argent à court terme", *op.cit.*, p. 1035.

<sup>44</sup> Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 105-108 et Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, p. 20, 60-62.

<sup>45</sup> Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 152-155 et Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, pp. 68-69.

<sup>46</sup> La suppression du sou souleva de fortes protestations ainsi que de grosses difficultés pratiques : la population continua à en user, après sa démonétisation, dans ses paiements comme dans le libellé des prix qui, à partir de février 1942, ne devait plus mentionner de centimes. Les prix à 9,95 francs, les quêtes dominicales, et même certaines taxes décidées par l'Etat se servaient encore de la pièce de 5 centimes ou du



*A contrario*, on mit en circulation des pièces de 10 et 20 centimes de zinc en 1941, puis, comme le zinc devenait rare, des pièces de 20 centimes de fer en 1944<sup>47</sup> ; on émit des pièces d'aluminium pur de 50 centimes et 1 franc en 1942, puis 2 francs en 1943. La patte métallique de Vichy se compléta bientôt d'une nouvelle esthétique (en particulier la francisque) et des mentions "Travail, Famille, Patrie" et "Etat Français" qui remplaçaient "République Française". Mais l'approbation nécessaire de l'occupant quant aux métaux utilisés pour les émissions démentait cette souveraineté affichée<sup>48</sup>.

Quant aux billets de banque, la Banque de France émit des coupures à la facture renouvelée, mais sans mentions spécifiques ni nouvelles dénominations.

#### *La monnaie scripturale*

La période de l'occupation donna une impulsion à la monnaie scripturale, qui jusqu'ici était demeurée minoritaire : moins de 50% de la masse monétaire en 1939, contre environ 85% en Allemagne et en Angleterre<sup>49</sup>. Pour Vichy, elle permettait de mieux contrôler la masse fiduciaire en circulation, maîtriser l'inflation et la thésaurisation en forçant l'usage des comptes scripturaux. Par une loi du 22 octobre 1940, on la rendit obligatoire pour les traitements, salaires, loyers, transports, services, fournitures ou travaux lorsque les sommes en question dépassaient 3000 francs. Pour ces règlements, les personnes étaient donc contraintes d'ouvrir un compte bancaire. Le système d'incitation restait néanmoins déficient. Cela contribua au développement des activités clandestines, sans réussir véritablement à persuader le public d'utiliser les comptes bancaires<sup>50</sup>. Sur la période, les dépôts progressèrent moins vite que la masse de monnaie manuelle.

Vichy travaillait donc à la restauration de l'unité du franc que l'anarchie monétaire qui avait résulté de la débâcle et de l'intrusion d'une monnaie d'occupation avait mis à mal. La Banque de France reprit ses activités et restaura sa propre autorité, rouvrit ses comptoirs, substitua ses propres coupures et des pièces de l'Etat Français aux diverses monnaies en circulation, que ce soient des monnaies locales de secours ou des espèces de l'administration allemande d'occupation.

compte en centimes (*Ibid.*). En outre, nombre de commerces émirent des bons ou des jetons de cette valeur pour remplacer ces pièces (Margaret-Paulette SIGOGNE, *La théorie juridique de la "petite monnaie"*, Paris : thèse, 1942, pp. 50-51).

Quant aux pièces de bronze d'aluminium, elles restèrent, en dépit de leur démonétisation, partiellement thésaurisées.

<sup>47</sup> Il fut en réalité émis 695000 pièces de 20 centimes en fer, soit très peu au regard des 268 millions de pièces de zinc de même valeur frappées sous le régime de Vichy. Victor GADOURY, *Monnaies françaises : 1789-1993*, 11e édition, Monaco : Victor Gadoury, 1993, p. 92.

<sup>48</sup> Une pièce de 5 francs en cupronickel à l'effigie de Pétain, pourtant déjà frappée, ne fut ainsi jamais émise, ainsi que d'autres essais de pièces. Notons que l'apparition du chef de l'Etat sur les pièces était une première depuis le Second Empire. Victor GADOURY, *op.cit.*, p. 205, et *Les dossiers de la Monnaie*, no 4, juillet-septembre 1994, pp. 25-27.

<sup>49</sup> La sphère d'action de la monnaie scripturale était essentiellement limitée, en France, au domaine de la production, tandis que les billets étaient surtout consacrés à la consommation (voir Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, p. 183). La guerre représenta justement un tournant dans la politique de répartition de la masse monétaire.

<sup>50</sup> La réduction du droit de timbre fut, en particulier, insuffisante. En outre, les sécurités mises en place étaient lourdes (notamment un système de certification de l'approvisionnement du compte du tiré), et le public était encore peu préparé à l'usage des chèques et des comptes bancaires. Voir Fernand MOLIEUX, *op.cit.*, pp. 90-93, 182 et Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, pp. 139-140.

### 3.2. La perte de contrôle de Vichy sur l'unité de compte

La circulation lentement réunifiée n'était cependant que la façade trompeuse qui cachait la subordination de l'unité de compte au reichsmark. Le régime de Vichy entérina et confirma cette atteinte à sa souveraineté dans les accords économiques qu'il passa avec le Reich (dans une position de faiblesse certes).

Ce qui ne lui était pas directement imposé par l'occupant, tout au moins dans la zone Sud, était le contrôle des changes. Mais dans un système de change si irréaliste qu'il se rapprochait de celui allemand, la force des choses voulait que l'on serre l'étau des réglementations pour éviter son explosion. Un contrôle des mouvements de capitaux entre la zone nord et la zone sud fut en outre instauré.

Le contrôle des changes, des mouvements de capitaux, du commerce extérieur, de l'or et des prix fut donc renforcé, et une multitude de contrôles quadrilla l'ensemble des opérations économiques. Les sanctions furent, comme dans la zone nord, très dures. Ces réglementations omniprésentes, qui bridaient la marche normale de l'économie mais qui étaient partiellement la conséquence du processus d'absorption d'une grande partie de la production française par le Reich, propulsèrent le marché noir à la plus courante et la plus naturelle des pratiques. Au total, le franc se trouva considérablement affaibli dans ses fonctions de compte et de paiement.

### 3.3. L'altération fonctionnelle du franc<sup>51</sup>

Si la "Drôle de guerre" n'avait pas véritablement été une période de rationnement pour la population, la mainmise de l'Allemagne sur la France eut, entre autres, le résultat de la contraindre à un contrôle étendu de l'approvisionnement. Le franc se trouva profondément atteint dans ses fonctions de paiement (3.3.1) et de compte (3.3.2) par les multiples réglementations et leur détournement.

#### 3.3.1. L'altération de la fonction de paiement du franc

Monnaies de nécessité émises par des organismes locaux, publics ou privés et monnaies allogènes des *Reichskreditkassen* avaient déjà restreint l'usage du franc comme moyen de paiement sur son territoire légal. Le rationnement et le troc lui portèrent une atteinte durable et profonde.

##### *Le rationnement*

L'occupation de la France par l'Allemagne devait permettre à celle-là d'enranger des richesses produites ici. Elle draina environ un tiers de la production, ce qui comprima d'autant l'offre, déjà réduite, destinée au marché national. Un ajustement par les prix eut été déstabilisant pour tout le monde ; le contrôle des prix fut donc choisi et renforcé, en liaison avec un rationnement général de l'approvisionnement que Vichy instaura le 19 septembre 1940<sup>52</sup>.

Les consommateurs furent répartis en onze catégories, chacune recevant des rations spécifiques<sup>53</sup>. Les rations alimentaires ne permettaient pas de couvrir les besoins

<sup>51</sup> Cf Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 39-43 : "l'altération fonctionnelle du franc". Cette expression rend bien compte du phénomène qui ne détruit pas le franc mais lui ôte une partie de sa qualité monétaire.

<sup>52</sup> Voir l'analyse d'Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 113-138.

<sup>53</sup> Six catégories étaient définies selon l'âge, trois concernaient le degré de pénibilité des travaux et deux autres concernaient les femmes enceintes ou allaitantes. Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 121-124.

caloriques minimaux. Beaucoup d'autres produits furent aussi concernés : fer, savon, fil à coudre, pneus, textiles, lessive, charbon, etc., par des systèmes de points, de « bons-matières », de cartes, de tickets, d'inscriptions et de priorités<sup>54</sup>.

*Transfert de qualité monétaire vers les titres de rationnement*

Il fallut ainsi, pour un grand nombre de biens, présenter, en plus des espèces monétaires, des tickets issus de cartes de rationnement. La qualité monétaire du franc était altérée au profit de ces tickets qui bénéficiaient ainsi d'un transfert de cette qualité.

Au demeurant, peut-on parler de ces tickets comme instruments monétaires ?<sup>55</sup> Si l'on considère un moyen de paiement comme un *droit d'acquisition autonome de biens et services variés et dans certaines conditions de validité spatiale et temporelle*, alors les monnaies nationales contemporaines sont des droits d'acquisition quasi universels, ne sont généralement limitées que par l'espace national, sont illimitées dans le temps<sup>56</sup>, et sont autonomes car il est inutile de leur adjoindre un droit d'acquisition supplémentaire pour les utiliser. Or les billets et les pièces confrontés au rationnement ne sont plus que partiellement des droits d'acquisition car ils ne sont plus autonomes : ils ont perdu une partie de leur qualité monétaire. Il faut en effet compléter ces droits par des droits d'acquisition supplémentaires que sont les tickets de rationnement. Tout fonctionne au fond comme si le droit d'acquiescer avait été morcelé en un droit d'acquisition généralisé mais non autonome (les pièces et les billets traditionnels) et une série de micro-droits complémentaires, extrêmement partiels (valables pour une catégorie précise de biens et souvent sur un espace confiné aux commerçants chez qui on est inscrit) et non réutilisables. Ces derniers sont donc des morceaux de monnaie en ce sens qu'ils captent sur eux une partie de la qualité monétaire ; la faiblesse de cette qualité n'autorise cependant pas à les qualifier de « monnaie » au même titre que les pièces et billets pourtant altérés. Ce sont les titres de rationnement qui complètent les espèces traditionnelles, et non l'inverse : même fragmentés, les instruments monétaires officiels restent l'élément central de la monnaie<sup>57</sup>.

Ceci est valable pour des situations dans lesquelles le rôle des titres de rationnement reste confiné à celui de complément indispensable de la monnaie traditionnelle. Dans la réalité complexe de l'occupation, il arriva que des tickets de rationnement tels ceux de tabac, réservés aux hommes, servent de paiement dans des transactions clandestines, et prennent donc en totalité, pour le coup, un rôle de moyen de paiement<sup>58</sup>.

Quoi qu'il en soit, le rationnement poussa la population à chercher d'autres moyens d'acquiescer des biens rares, puisque le franc n'y parvenait plus que difficilement.

<sup>54</sup> Voir René SÉDILLOT, *Le franc. Histoire d'une monnaie des origines à nos jours*, Paris : Sirey, 1953, p. 337, ainsi que Louis BAUDIN, *Esquisse de l'éco française sous l'occupation allemande*. Paris : Médicis, 1945, pp. 108-110, et Henri AMOUROUX, *La vie des Français sous l'occupation*, Paris : Fayard, 1974, pp. 142-153.

<sup>55</sup> La question est en particulier discutée par Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 38-41 et Louis BAUDIN, *op.cit.*, p.111. Nous nous en inspirons partiellement. Voir aussi la discussion sur cette question dans Blanc, 2000.

<sup>56</sup> Il n'existe pas de limite légale, mais des limites de fait qui se manifestent par un horizon temporel au-delà duquel on préfère ne plus les utiliser.

<sup>57</sup> Voir Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 38-41. Ces auteurs estiment cependant que si la monnaie perd un peu de sa qualité monétaire, il n'y a pas pour autant transfert de cette qualité sur les titres de rationnement, car cela signifierait pour eux que ces derniers deviennent monnaie. Nous n'admettons pas le lien entre ces deux dernières propositions.

<sup>58</sup> Voir Alfred SAUVY, *op.cit.*, p. 122.

### *Transfert de qualité monétaire vers certains biens*

Le troc, qui était d'abord apparu dans le chaos de la débâcle et de l'exode<sup>59</sup>, fut sous l'occupation à la fois une conséquence et une cause aggravante du morcellement du moyen de paiement. Il permettait de moduler et donc de ré-individualiser une répartition administrée des biens. Il se développa en particulier comme un moyen de céder les produits manufacturés détenus par les urbains contre les produits agricoles de la campagne. Ces pratiques, ainsi que le marché noir, furent encouragées par la distribution de plus en plus fréquente par les entreprises de produits usinés à leurs propres ouvriers. « *Dans certains secteurs où le troc était largement répandu, la monnaie n'avait plus aucune utilité pour les transactions courantes* ». L'Etat lui-même prit acte de ces pratiques et décida en 1942 d'offrir un litre de vin à qui apporterait 200 grammes de cuivre – avec un succès certain<sup>60</sup>.

Certains biens devinrent de fait des éléments communs à de nombreux échanges : dans les zones rurales, les paysans échangeaient oeufs, gibier de braconnage, lard ou huile contre de la lessive, des vêtements ou des chaussures derrière le comptoir des magasins. Par ailleurs, l'essence, le pain et le vin purent servir assez fréquemment de moyen de paiement. Mais les biens ayant le plus capté la qualité monétaire furent peut-être le paquet de tabac et, en 1942, le « bouillon *Kub* » (immédiatement divisible, il équivalait dans ces échanges à 50 centimes, contre un prix officiel de deux francs les six) comme contreparties de trocs en vue d'échanges ultérieurs<sup>61</sup>. Ces diverses denrées captèrent à leur façon un peu du rôle de moyen de paiement que le troc ôtait au franc.

### *3.3.2. L'altération de la fonction de compte du franc*

La monnaie de Vichy fut non seulement atteinte dans sa qualité de moyen de paiement, mais aussi dans celle d'unité de compte. Cette altération se manifesta moins par l'usage d'autres unités de compte parallèles (le compte en marks restait une exception et aucune autre unité ne venait s'immiscer aux côtés du franc<sup>62</sup>) que par la détérioration continue de sa valeur. Ainsi apparut un ensemble peu cohérent de prix multiples pour de mêmes biens selon le canal par lequel on les acquérait.

#### *Marchés noirs, troc et contrefaçon*

Avec le rationnement, le blocage des prix et les contrôles multiples, les pratiques clandestines, qui prirent le nom de « marché noir », se répandirent comme une traînée de poudre, jusqu'à atteindre de 25 à 30% des transactions officielles. On y trouvait les produits contingentés et rares à des prix très élevés. Certaines pratiques associaient même le troc au marché noir (monétarisé) en ce sens qu'il était parfois nécessaire de payer un prix en monnaie et d'ajouter à cette somme un bien quelconque (huile, lard...) pour obtenir la contrepartie désirée. Au total, les prix noirs étaient peu cohérents car ils dépendaient des conditions du moment : le risque encouru, la rareté locale des biens, les relations personnelles, etc. ; mais surtout, ils étaient incomplets car ils ne pouvaient tenir compte du troc qui s'y ajoutait<sup>63</sup>.

<sup>59</sup> Henri GUITTON, *La monnaie*, 3e édition, Paris : Dalloz (Précis Dalloz), 1974, p.24.

<sup>60</sup> Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 41-43, et Louis BAUDIN, *op.cit.*, pp. 126-130. Voir aussi Henri AMOUROUX, *op.cit.*, pp. 155-156.

<sup>61</sup> Louis BAUDIN, *op.cit.*, pp. 127-129, ainsi qu'un ancien paysan résistant pour certains détails.

<sup>62</sup> L'unité de compte mark fut en effet très peu utilisée - pour des raisons d'habitude, de manque de contrainte et de résistance morale. Voir Yvonne DESMURS-MOSCET, *op.cit.*, p. 11.

<sup>63</sup> Voir Louis BAUDIN, *op.cit.*, p. 134-150, et René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 170, qui écrit en outre p.169 : « *Si une minorité d'intermédiaires trafiqua dangereusement en marge de la loi, la totalité des Français contrevint aussi à la réglementation du ravitaillement et des prix : à l'échelle modeste de l'approvisionnement familial, et hors de tout*

Au surplus, la contrefaçon et/ou le trafic des titres de rationnement ajoutèrent à l'incohérence des prix. Dans le but d'acquérir par les canaux officiels des denrées rationnées, on pouvait ainsi se procurer clandestinement de fausses cartes de rationnement ou racheter les tickets de personnes qui avaient d'autres besoins. Il fallait par exemple, lors de l'été 1943 à Paris, 300 francs pour obtenir clandestinement une carte de pain, permettant par la suite de se procurer du pain au prix officiel<sup>64</sup>. Un pain, un paquet de cigarettes, du beurre avaient autant de prix que de façons de les acquérir.

Au total, rationnement, achats forcés et pénurie se répercutaient sur l'unité de compte franc. Le carcan administratif, censé briser toute velléité d'inflation, ne faisait en réalité que masquer cette réalité et provoquer l'apparition d'une multiplicité des prix.

#### *La valeur du franc*

On peut tenter d'évaluer la dépréciation du franc, et par là même l'ampleur *quantitative* de son altération, par les prix intérieurs et par les taux de change. Or aucun de ces points de vue ne permet d'avoir une vision unifiée de la situation.

*Les prix intérieurs*, on l'a vu, étaient multiples et incohérents. Les biens étaient répartis en trois sortes : ceux au prix contrôlé et rationnés, ceux simplement contrôlés et ceux dont le prix était encore libre. Pour ces derniers, l'unité de compte restait valide, mais ces biens restaient très marginaux ; l'essentiel de la vie économique et de ravitaillement des Français se déroulait ailleurs, sur des produits au prix officiellement contrôlé mais pour lesquels le commerce clandestin était roi.

En dépit du blocage de nombreux prix, le niveau des prix officiels au détail passa de 100 en 1939 à 276 en 1944. Quant aux prix noirs, ils leur étaient souvent plus de quatre fois supérieurs. Selon Piatier (1959, p. 70), ils étaient 2 à 5 fois supérieurs pour la viande, le lait et les œufs, 4 à 5 fois supérieurs pour les pommes de terre, 6 à 8 fois supérieurs pour le beurre et 10 à 30 fois supérieurs pour le charbon. En tenant compte de tout cela, Piatier (1959) estime que le niveau des prix a été multiplié par six entre 1939 et 1944 ; d'autres sources donnent un coefficient de 4,5<sup>65</sup>. Une des explications avancées était que les émissions monétaires incessantes se heurtaient à une chute de l'offre globale qu'aggravaient les réquisitions allemandes maquillées en achats<sup>66</sup>.

*Quant aux taux de change*, ils devinrent eux aussi multiples et incohérents, à cause du contrôle des changes, de l'interdiction d'exporter du franc, du blocage de certains avoirs étrangers en France, et, au fond, de l'inconvertibilité du franc. En Suisse, pays avec lequel la France avait encore des contacts financiers, on cotait le « franc-bloqué » (les avoirs en francs détenus par les Suisses en France et gelés sur ces comptes) et le « franc-billet » (pour

*souci de lucre, se trouva-t-il un seul Français pour ne pas jouer au contrebandier ? Y en eut-il un seul qui ne goûta pas au fruit défendu ? Tous reçurent d'un parent campagnard quelques denrées prohibées, ou négocièrent des matières grasses sans tickets dans le fond d'une arrière-boutique, ou troquèrent leur ration de tabac contre du savon. (...) Tous succombèrent à la tentation ou à la nécessité ».*

Henri AMOUROUX, *op.cit.*, pp. 157-184, donne une multitude d'exemples savoureux dont celui-ci : « *Et que dire de ce garagiste de Douai qui, pour vendre du porc, emploie le vocabulaire de son ancienne profession ? Vient-on lui demander une livre de pont arrière, il découpe du jambon, du lubrifiant, il sert de la graisse, des pots d'échappement, il va quérir des tripes* » (p. 159).

<sup>64</sup> Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 168-169, Henri AMOUROUX, *op.cit.*, p. 169 et Alfred SAUVY, *op.cit.*, p. 242. Ce dernier précise en outre fort à propos que les prix pratiqués sont au coup par coup, et ne sont pas le résultat d'un véritable *marché noir*.

<sup>65</sup> Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 165-166. Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 30-31.

<sup>66</sup> Ce phénomène était aussi accentué par l'extension des transactions par troc, qui réduisait la masse de biens disponibles offerts face à la masse monétaire. Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 42-43.

ce dernier, illégal car l'exportation des billets était interdit et donc essentiellement approvisionnée par la contrebande et la fraude, il existait différents taux selon le nominal des coupures). A cela s'ajoutait le taux de change imposé par l'Allemagne et qui régissait le système germano-européen de compensation, mais aussi toute une série de taux bilatéraux avec d'autres pays de l'Europe occupée, définissant une large grille de taux de change dont il faudrait tester la cohérence<sup>67</sup>.

Pendant ce temps, les taux de 43,80 francs pour un dollar et 176,625 francs pour une livre, établis en septembre 1939, restaient en vigueur - mais le régime de Vichy n'entretenait plus de relations économiques avec les Alliés. Sur les marchés noirs français, on vit le dollar atteindre 288 francs et la livre sterling 785 francs en août 1944<sup>68</sup>.

Que l'on tente d'évaluer le franc de façon intérieure ou extérieure, un constat s'impose : *“le franc n'est plus une monnaie : il revêt des aspects multiples”*<sup>69</sup>.

### **Conclusion**

Le régime de Vichy parvint à recouvrer le contrôle des moyens de paiement circulant sur le territoire, en évinçant les moyens de paiement de nécessité et les monnaies des Reichskreditkassen. Mais le système de rationnement et le contrôle des changes et des prix ainsi que les échanges au noir qui en résultèrent conduisirent à fragmenter la monnaie, tant du point de vue du moyen de paiement que de l'unité de compte. En outre, le système de compte et le monnayage demeuraient sous le contrôle de la politique allemande d'occupation, construisant un système de spoliation légale et de drainage sophistiqué des richesses françaises au profit du Reich.

## **4. La France libérée et la difficile reconstruction d'une pleine souveraineté monétaire**

Un troisième pôle de souveraineté apparut à partir du débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942. L'affirmation de sa légitimité passa d'abord par la remise en cause du franc de Vichy et du reichsmark (4.1), puis par la dénonciation des espèces d'origine étrangère afin d'homogénéiser la circulation monétaire de la France libérée (4.2). Mais tout ceci ne suffit pas à restaurer l'unité du franc, qui porta quelques années encore les stigmates de la guerre sous la forme de sa fragmentation (4.3).

### **4.1. Francs de Vichy et reichsmarks remis en cause : la légitimité monétaire de la France Libre**

Dès le débarquement en Afrique du Nord, la France Libre assit sa légitimité en accaparant l'unité monétaire française (4.1.1). Elle s'attacha ensuite à effacer toutes les traces physiques de l'usurpation monétaire vichyssoise (4.1.2). La Corse et l'Alsace-Lorraine furent traitées séparément (4.1.3).

#### ***4.1.1. Reprise de contrôle du compte : émergence d'un franc libre en Afrique du Nord***

Dès le débarquement en Afrique du Nord, le Comité de Libération Nationale qui prit le pouvoir à Alger rompit tous les liens qui existaient encore entre la monnaie locale et le franc métropolitain. Les espèces de la Banque de France avaient été remplacées par

<sup>67</sup> René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 181-190.

<sup>68</sup> René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1953, p. 335.

<sup>69</sup> René SÉDILLOT, *Histoire du franc*, Paris : Sirey, 1979, p. 194.

celles des Banques d'Algérie, de Tunisie et du Maroc lors de l'été 1941, afin de préserver la métropole de mouvements frauduleux de billets. Le nouveau pouvoir à Alger conserva cette situation qui présentait l'avantage inverse de contrôler la monnaie (les moyens de paiement et le monnayage) dans les zones libérées.

Cependant, l'unité de compte en place était toujours celle de Vichy, c'est-à-dire une unité subordonnée au reichsmark, une monnaie « occupée ». Le gouvernement d'Alger ne pouvait reconnaître un tel état de fait. De nouveaux taux de change, d'autant plus nécessaires que le débarquement allié avait apporté des monnaies de troupes libellées en dollars et en livres sterling, furent donc établis en accord avec les Alliés. Ils portèrent le dollar à 75 francs et la livre sterling à 300 francs, taux qui furent ramenés à respectivement 50 et 200 francs le 2 février 1943<sup>70</sup>. Ils furent étendus à l'ensemble de l'Empire en février 1944, et plus tard aux zones métropolitaines progressivement libérées : la monnaie de la France Libre était désormais distincte du franc de Vichy. Cette distinction passait aussi par une rupture avec ce que sous-tendait le système de compte vichyssois, c'est-à-dire une subordination de l'économie française à l'appareil de guerre allemand. En ce sens, la France Libre dénonça l'unité de compte franc de Vichy comme fausse monnaie sur les territoires qu'elle reconquit progressivement.

#### *4.1.2. Reprise de contrôle du paiement : la liquidation des francs de Vichy après la Libération*

Depuis 1943, le Comité Français de Libération Nationale établi à Alger réfléchissait sur une réforme monétaire à mettre en oeuvre dès le débarquement en métropole. Son objectif devait être double : d'abord éviter que l'ancien occupant puisse perturber l'économie nationale par le biais de coupures qui lui seraient restées entre les mains<sup>71</sup> ; ensuite assainir la situation monétaire rendue potentiellement explosive par la masse de billets thésaurisée faute de biens à acquérir<sup>72</sup>. Mais après le débarquement de Normandie en juin 1944 puis bientôt la Libération, on tergiversa et perdit du temps, aussi le premier objectif devint-il bientôt caduque. De ce fait, on ne remit pas en cause aussi rapidement que prévu la monnaie de Vichy, qui circula encore quelques temps.

Il restait le second objectif. On évita finalement le recours à la confiscation d'une part de la masse monétaire existante, à la différence de l'expérience belge, et l'on se contenta d'un échange des billets en juin 1945, complété par le blocage momentané d'une partie des avoirs, mais sans spoliation<sup>73</sup>. L'assainissement monétaire fut aidé par un emprunt perpétuel « de libération » lancé en novembre 1944 et qui recueillit 165 milliards de francs de liquidités, dont 128 milliards en monnaie fiduciaire<sup>74</sup>.

---

<sup>70</sup> Les derniers taux de change de la France encore libre donnaient, en mai 1940, le dollar à 43,80 francs et la livre à 176,625 francs. Sur le marché noir de début novembre 1942, le dollar valait 340 francs et la livre 700 francs : les taux mis en place par les Alliés à cette époque n'avaient rien de punitifs. René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 191-193. Voir aussi Vladimir PETROV, *op.cit.*, pp. 49-55 au sujet des luttes diplomatiques acharnées entre le nouveau Comité de Libération Nationale et les administrations américaines et britanniques dans le domaine monétaire.

<sup>71</sup> Henri KOCH, *op.cit.*, pp. 21-22.

<sup>72</sup> C'est l'époque où l'on ne parle moins de l'or dans les bas de laine que des billets dans les lessiveuses. Voir Alfred SAUVY, *op.cit.*, p. 168.

<sup>73</sup> La thèse de la ponction monétaire, appuyée par Pierre Mendès-France, ne fut pas retenue par Charles de Gaulle qui lui préféra la solution « douce » de René Pleven. Mendès-France en tira les conséquences et démissionna de son poste de ministre de l'Economie le 5 avril 1945. Voir à ce sujet Henri KOCH, *op.cit.*, pp. 21-24 ; Alain PRATE, *La France et sa monnaie*, Paris : Julliard, 1987, pp. 156-163.

<sup>74</sup> Henri KOCH, *op.cit.*, pp. 20-21. René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 199-200.

L'échange des billets dura du 4 au 15 juin 1945. Tous les billets existants d'un nominal de 50 à 5000 francs durent être échangés contre de nouvelles coupures. Cela élimina les coupures emportées par les Allemands, celles détruites pendant la guerre ou encore celles détenues par des particuliers peu désireux d'attirer l'attention. Il ne restait plus que les coupures de 5, 10 et 20 francs émises sous Vichy, mais dont l'esthétique ne posait pas de problèmes de souveraineté. On continua au contraire d'en émettre, respectivement jusqu'en 1947, 1949 et 1950<sup>75</sup>.

Quant aux pièces vichyssoises, elles furent peu à peu retirées de la circulation au profit de nouvelles pièces de billon de 10, 20, 50 centimes et 1, 2, 5 et 10 francs émises à partir de 1944-45. On démonétisa en outre les pièces de fer de 20 centimes en avril 1947, etc. Il subsista pourtant de telles pièces, de façon marginale, jusque dans les années cinquante.

#### *4.1.3. La situation spécifique de la Corse et de l'Alsace-Lorraine*

##### *La Corse*

En septembre-octobre 1943, la Corse avait été la première zone métropolitaine à être libérée. Pour verrouiller économiquement l'île et notamment empêcher l'ennemi de la mettre à mal par des parachutages de monnaie, on avait décidé de modifier la donne de sa circulation fiduciaire<sup>76</sup>.

On retira ainsi dès le 2 octobre 1943 tous les billets de 500, 1000 et 5000 francs émis par la Banque de France, pour les remplacer par des billets de 500 et 1000 francs émis par le Trésor central du Comité Français de Libération Nationale, et qui étaient en réalité des billets de la Banque de l'Algérie surchargés « Trésor » et destinés uniquement à la Corse. On réalisa la même opération en juin 1944 sur les billets de 100 francs de la Banque de France que l'on remplaça par des billets de 100 francs imprimés en Angleterre. Au total, 3,2 milliards de francs de nouveaux billets furent ainsi émis.

Enfin, le 31 décembre 1945 fut réalisé l'échange de ces billets du Trésor, mis en oeuvre en France continentale depuis le 30 mai, contre de nouveaux billets de la Banque de France imprimés dans une France en paix<sup>77</sup>.

##### *L'Alsace-Lorraine*

Les armées alliées atteignirent l'Alsace-Lorraine à partir de septembre 1944. Alors que leur libération n'était pas achevée, on substitua dès le 15 novembre 1944 dans les zones libérées des trois départements les billets de la Banque de France au reichsmark, au taux de 20 francs pour un mark pour une quantité limitée d'espèces par personne et 15 francs pour le reste. Au total, l'échange porta sur 17 milliards de francs et se poursuivit jusqu'en avril 1945<sup>78</sup>.

---

<sup>75</sup> P. BOURG, A. HANOT, *Billets de banque français*, 2e édition, Luxembourg : édition Numa, 1980-1981.

<sup>76</sup> Au fond, on craignait l'afflux sur l'île d'espèces ne correspondant à aucune contrepartie et qui ne seraient que des moyens de poursuivre la guerre. De ce fait, il parut préférable de démonétiser ces espèces dès le départ. Les Britanniques eux-mêmes avaient parachuté sur l'Allemagne, au début de la guerre, de faux reichsmarks, afin de déstabiliser son économie : ils savaient dès lors le danger d'une telle opération à l'encontre des Alliés, d'autant plus qu'en Corse fin 1943, les billets susceptibles d'être parachutés étaient totalement vrais, à la différence des reichsmarks mal contrefaits.

<sup>77</sup> Voir CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE, *op.cit.*, pp. 129-137, Henri KOCH, *op.cit.*, p. 19, 26 et René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 195-197.

<sup>78</sup> Voir Henri KOCH, *op.cit.*, p. 19 et René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, pp. 199-200.



Le régime de Vichy était considéré comme usurpateur, illégitime et non représentatif de la république. Les autorités de la France Libre affirmèrent en août 1944 que « *tout ce qui est postérieur à la chute, dans la journée du 16 juin 1940, du dernier gouvernement légitime de la République, est évidemment frappé de nullité* »<sup>79</sup>. Il en résulte que les traces monétaires de cette parenthèse devaient être effacées. Le retrait des espèces émises par Vichy en fut le symbole ; mais comme nous le verrons, la réalité des déséquilibres que l'occupation engendra ne pouvaient s'effacer d'une formule.

## **4.2. Francs complémentaires et allogènes remis en cause : la souveraineté monétaire de la France Libre**

La circulation monétaire française ne fut pas très vite débarrassée des espèces de Vichy, mais elle dut subir aussi la présence de billets d'origine étrangère : les francs complémentaires (4.2.1) et divers billets imprimés à l'étranger (4.2.2). La France libérée dut les retirer de la circulation pour retrouver sa souveraineté monétaire (4.2.3)

### **4.2.1. Les francs complémentaires**

Les soldats alliés apportèrent avec eux lors du débarquement de Normandie non seulement des billets proprement militaires, libellés en dollars et confinés à la sphère des établissements militaires américains, mais surtout de nouvelles monnaies de troupe, imprimées aux Etats-Unis et libellées en francs, pour des valeurs de 2 à 1000 francs. Elles portaient au dos un drapeau tricolore et la devise « Liberté, égalité, fraternité »<sup>80</sup> : c'étaient les « francs complémentaires ». En réalité, s'ils furent facilement acceptés par la population qui les accueillait comme la monnaie de la liberté, ils posèrent un grave problème politique. Ces espèces avaient été émises sans le consentement des autorités françaises, aussi de Gaulle les considéra-t-il dès le débarquement comme de la fausse monnaie. Imprimés par l'Administration Militaire Alliée pour les Territoires Occupés (*l'Amgot*), ils n'avaient la souveraineté monétaire française et sa spécificité dans la lutte contre l'ennemi par rapport à d'autres territoires comme l'Italie où des billets similaires circulaient déjà ou, plus tard, le Japon, l'Allemagne et l'Autriche<sup>81</sup>... A la suite de très âpres négociations qui assurèrent à la France Libre l'entière responsabilité de la circulation monétaire, le gouvernement provisoire conféra à ces coupures le pouvoir libérateur légal en août 1944

---

<sup>79</sup> René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 196.

<sup>80</sup> CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE, *op.cit.*, pp. 129-137 ; P. BOURG, A. HANOT, *op.cit.* ; Michel DASPRE, *op.cit.*, p. 41. En Provence, il était prévu d'utiliser ces mêmes francs complémentaires, mais ils ne furent pas officiellement émis en raison des stocks élevés de coupures françaises détenus par les banques locales. Par le biais de détournements et de vols, certains entrèrent cependant en circulation... Vladimir PETROV, *op.cit.*, p. 60.

<sup>81</sup> Le Comité de Libération Nationale informa les gouvernements alliés le 8 juin 1944 que « *le droit de battre monnaie ayant traditionnellement appartenu en France à l'autorité nationale et à elle seule, le gouvernement provisoire de la République ne peut reconnaître aucune valeur légale aux vignettes qui ont été mises en circulation sans son avis* ». Quant au Général de Gaulle, il déclara le 10 juin que « *l'émission en France d'une monnaie soi-disant française sans aucun accord et sans aucune garantie de l'autorité française ne peut conduire qu'à de sérieuses complications... C'est dans sa souveraineté que la France entend faire aujourd'hui la guerre et demain la paix* ». Le lendemain, il dénonçait dans un télégramme adressé aux gouvernements alliés cette « *émission de fausse monnaie* ». La presse allemande d'occupation (le *Pariser Zeitung* en particulier) dénonça elle aussi cette mise en circulation comme du faux-monnayage... Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 197, René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, p. 201, Alain PRATE, *op.cit.*, p. 154 et surtout Vladimir PETROV, *op.cit.*, pp. 55-63.

et obtint que ces billets ne fussent pas émis en trop grande quantité. Leur circulation se monta à 22,6 milliards de francs<sup>82</sup>.

#### 4.2.2. *Les francs imprimés à l'étranger*

On avait retardé l'échange des billets jusqu'à juin 1945 car la Banque de France n'était pas capable de fournir suffisamment de coupures. Elle ne l'était toujours pas en juin, aussi dut-elle faire appel à des coupures de type américain (de 50, 100 et 1000 francs) qui portaient cette fois uniquement la devise française au dos et le mot « France », et des billets imprimés en Angleterre (de 500 et 1000 francs) pour le compte du Trésor Central et à l'effigie d'une Marianne, pour compléter les billets de 300 et 5000 francs de la Banque de France<sup>83</sup>.

#### 4.2.3. *La restauration finale de la souveraineté monétaire*

La France Libérée n'avait pu dénoncer la fausse monnaie de Vichy et des Allemands autrement qu'à l'aide des Alliés – sorte de réplique monétaire des opérations militaires. Afin de restaurer son entière souveraineté, il lui restait à dénoncer la monnaie des Alliés qui interférait avec son pouvoir.

L'échange des billets réalisé en juin 1945 avait permis de démonétiser les francs complémentaires d'au moins 50 francs de nominal, mais au prix de l'introduction de nouvelles coupures d'origine étrangère ; quant aux francs complémentaires de 2, 5 et 10 francs qui subsistaient, ils étaient désormais très marginaux car la Banque de France s'activait à les retirer progressivement de la circulation depuis la Libération, jusqu'à ce qu'elle les démonétise en décembre 1947<sup>84</sup>. En juillet 1945, elle annonça que 85% des 431 milliards de francs de billets en circulation étaient de fabrication étrangère. Toute sa politique fiduciaire tendit alors à leur substituer des coupures françaises, pour des raisons d'estampille et de sécurité. La contrefaçon en effet faisait rage, en particulier sur les billets de 100 francs américains et ceux de 500 et 1000 francs anglais<sup>85</sup>.

Pour cela, on commença dès juillet 1945 à émettre de nouvelles coupures françaises : successivement 1000 et 500 francs, puis 50 et 100 francs à partir de mars 1947. Parallèlement, on retira progressivement les coupures étrangères de même nominal, jusqu'à démonétiser les “émissions anglaises” le 13 juillet 1946, et priver les “émissions américaines” de 50 et 100 francs du pouvoir libératoire légal en décembre 1947.

---

<sup>82</sup> Il en avait été imprimé pour 82 milliards de francs. Ils devaient en effet, au cas où la lutte pour la libération de la France s'était prolongée, permettre de se protéger de l'occupant qui maîtrisait, depuis Paris, la monnaie fiduciaire – toujours cette peur de la “fausse monnaie” de l'autre. Henri KOCH, *op.cit.*, p. 20. René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, pp. 201-202.

<sup>83</sup> Voir CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE, *op.cit.* et P. BOURG, A. HANOT, *op.cit.*

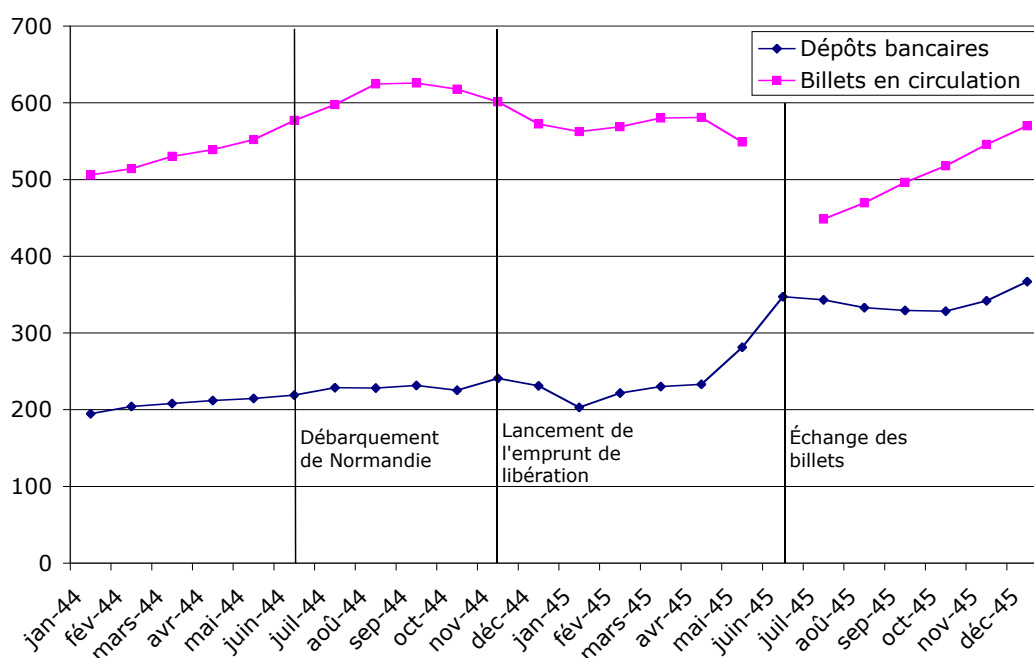
<sup>84</sup> Henri KOCH, *op.cit.*, p. 20 ; René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1945, p. 198.

<sup>85</sup> La Banque de France connaissait depuis le début 1945 la facilité de la contrefaçon sur ces coupures, ainsi que l'importante falsification déjà détectée sur les francs complémentaires depuis octobre 1944 (Churchill en avait vu les risques dès le 9 juin 1944 mais Roosevelt l'avait assuré du contraire). Les billets les plus contrefaits parmi ceux émis lors de la réforme de juin 1945 furent ceux de 100 francs américains et surtout les 1000 francs anglais, dont un millième se révéla contrefait soit au total 300 millions de francs, et qui étaient au demeurant fort appréciés de la population pour la très belle Marianne qu'ils portaient. Voir CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE, *op.cit.*, pp. 136-137, et Henri KOCH, *op.cit.*, pp. 25-28, et Vladimir PETROV, *op.cit.*, p. 59.

Au total, il fallut attendre 1947 dans la réalité quotidienne et 1948 dans les textes pour que la circulation fiduciaire soit homogénéisée et ne présente plus que l'estampille plus que jamais nationale de la Banque de France<sup>86</sup>.

En terme de volume de monnaie en circulation (Figure 1), la masse des billets de banque (francs complémentaires et émissions anglaises et américaines compris) a atteint un sommet momentané en septembre 1944, puis l'emprunt de libération a contribué à la réduire ; par la suite, le mouvement de hausse a repris, juste interrompu quelques mois par l'annonce puis la réalisation de l'échange des billets de juin 1945. Ces deux événements ont cependant donné une impulsion aux dépôts bancaires qui, à partir de cette époque, vont en partie rattraper leur retard sur la monnaie fiduciaire.

Figure 1 - Masse monétaire, 1944-1945 (milliards de francs)



Sources : Coulbois et Mérigot (1950), Patat et Lutfalla (1986), Lévy-Leboyer et Casanova dir. (1991), base de données Annhis.

### 4.3. Un franc libéré mais toujours altéré

Le recouvrement de la souveraineté monétaire par le gouvernement d'une France désormais libre ne sonna pas le glas de l'altération fonctionnelle du franc.

*Le rationnement* en effet se poursuivit encore quelques années. Comme il portait la marque infamante de Vichy et qu'il perpétuait les dures heures de l'occupation, on voulut le supprimer rapidement. Le ministre du ravitaillement élimina par exemple le rationnement du pain le 1er novembre 1945, ce qui provoqua une ruée sur ce bien au prix faible car contrôlé, et d'énormes gaspillages<sup>87</sup>. La production était encore trop faible, et il fallut restaurer la carte de pain dès le 28 décembre, moins de deux mois plus tard. On maintint donc à contrecœur un rationnement généralisé quelques temps encore. Les

<sup>86</sup> Henri KOCH, *op.cit.*, pp. 27-28. La Banque de France fut nationalisée en vertu de la loi du 2 décembre 1945 (à ce sujet voir les pages 39 à 60).

<sup>87</sup> Des agriculteurs donnèrent même du pain à leurs bêtes (Alfred SAUVY, *op.cit.*, p. 223).

derniers à être supprimés concernèrent le sucre et le charbon, en 1949, cinq ans après la Libération<sup>88</sup>.

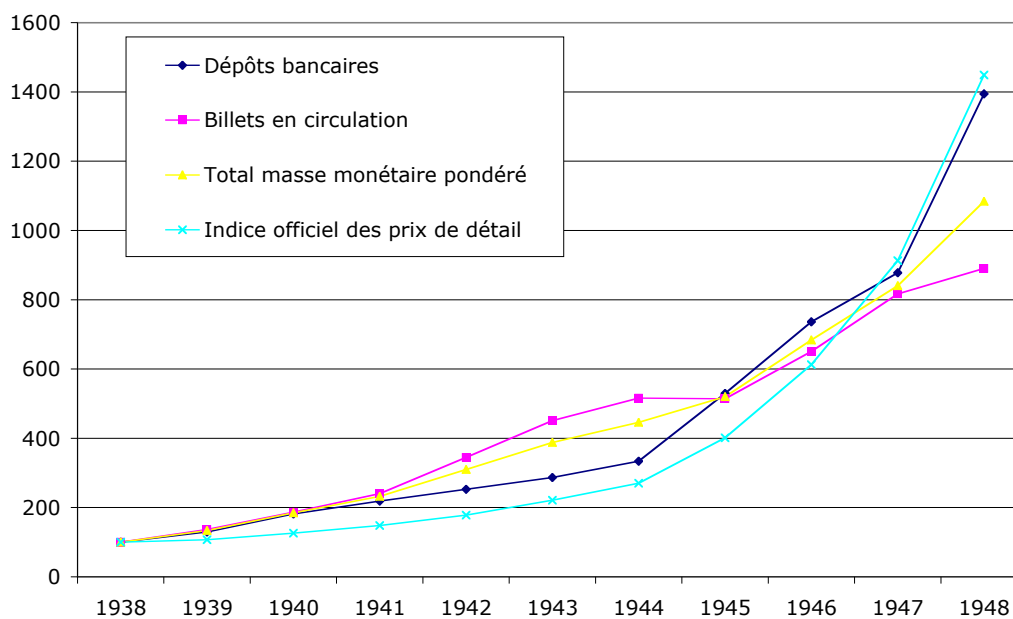
*Les prix* continuèrent de présenter une physionomie multiple et parfois incohérente, même si on alléga progressivement les contrôles. Evalués au moyen de l'indice officiel des prix de détail, leur envol dépassa celui de l'occupation. Si l'on tient compte des prix noirs fréquemment pratiqués durant la guerre, la situation change : Piatier (1959, p. 71) estime ainsi que les prix triplèrent de 1944 à 1949, alors que l'indice officiel montre plutôt un triplement (Tableau 2, Figure 2). Les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République ne purent contrer efficacement et durablement cet envol, auquel l'échange des billets sans restrictions opéré en juin 1945 ainsi que les politiques budgétaires généreuses avaient contribué. En 1948, les prix français étaient ainsi 16,3 fois supérieurs à ceux de 1938, contre 1,6 en Angleterre ou 3,8 en Belgique, soit une hausse de 50% annuelle depuis la Libération, contre 21% sous l'occupation<sup>89</sup>. Quant aux transactions clandestines, elles représentaient encore un tiers de l'ensemble des échanges en 1947<sup>90</sup>.

**Tableau 2 – Indice officiel des prix de détail, base 100 en 1938**

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Indice	100	107	126	148,1	178,2	221,3	270,4	401,6	612,8	913	1449

Source : Coulbois et Mériqot (1950), Patat et Lutfalla (1986), Lévy-Leboyer et Casanova dir. (1991).

**Figure 2 – Monnaie et inflation (indice 100 en 1938)**



Source : Coulbois et Mériqot (1950), Patat et Lutfalla (1986), Lévy-Leboyer et Casanova dir. (1991), Annhis.

<sup>88</sup> René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, p. 211.

<sup>89</sup> Données de Alfred SAUVY, *op.cit.*, pp. 225-226, ainsi que Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*

<sup>90</sup> Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, p. 87.

*Pour ce qui concerne les changes extérieurs*, on assouplit progressivement le contrôle à partir de juillet 1945 ; mais il subsistait encore en 1948, tandis que la libéralisation de la législation s'affirmait<sup>91</sup>. En outre, la ratification en décembre 1945 des accords de Bretton Woods signés près de dix-huit mois plus tôt donna une nouvelle parité au franc et consacra une nouvelle dévaluation du franc : 119,10 pour un dollar, soit 7,46 mg d'or fin, le 26 décembre 1945.

Ainsi l'Etat, qui venait d'affirmer sa souveraineté monétaire par la nationalisation du crédit et qui travaillait à l'élimination des francs de Vichy et au retrait des francs d'origine étrangère, se plaçait au même instant sous la tutelle d'une institution supranationale. Pourtant, il affirmait aussi sa maîtrise du change en instaurant une diversité de taux selon les usages, et de façon à contrôler la convertibilité de sa monnaie. Au total, selon les destinations et les usages, on comptait en 1948 six taux de change distincts, plus les taux clandestins qui dépendaient de ce sur quoi ils portaient : virements, billets, comptes bloqués ou autres. La devise française demeura ainsi plurielle jusqu'à l'avènement de la cinquième République<sup>92</sup>.

### **Conclusion**

Le nouveau pouvoir de la France Libre, comme les précédents, avait besoin de légitimer et concrétiser son action en rejetant comme fausses monnaies celles qui l'avaient précédé : les monnaies de Vichy et les monnaies allemandes. Il ne put le réaliser cependant qu'au prix de l'introduction de monnaies d'origine étrangère, qu'il s'attacha par la suite à démonétiser progressivement. Sa propre emprise sur la monnaie se traduisit, outre par la nationalisation de la Banque de France et de diverses institutions financières, par le maintien d'une certaine fragmentation du franc : fragmentation du moyen de paiement toujours confronté aux titres de rationnement jusqu'en 1949, mais aussi altération de l'unité de compte confrontée à l'inflation et à la multiplicité des prix selon les canaux d'acquisition. L'homogénéisation de la circulation monétaire, œuvre du pouvoir, ne put cacher ces altérations, qui étaient aussi en partie de son fait.

---

<sup>91</sup> Paul COULBOIS, Jean-Guy MÉRIGOT, *op.cit.*, pp. 256-262.

<sup>92</sup> Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, pp. 220-223.

## Conclusion

Chacune des trois puissances qui se sont disputé le contrôle, sinon la souveraineté sur la France et la légitimité à l'égard de son peuple, a cherché à asseoir son contrôle sur la monnaie. La puissance allemande occupante l'a fait principalement via le contrôle du système de compte par la définition du taux de change, et via l'établissement d'un tribut d'occupation qui a profondément modifié le régime de monnayage en sa faveur. Elle n'a pas prétendu devenir souveraine en matière monétaire, mais agi de telle sorte qu'elle a capté les bénéfices du régime monétaire et financier en établissant des règles qui lui soient favorables, ou en les faisant établir par le régime de Vichy. Force est de constater que l'Allemagne a largement maîtrisé le niveau secondaire de la souveraineté monétaire, dès lors, en particulier, que la définition externe de la monnaie française a été établie par ordonnance allemande en mai 1940, et que le régime de monnayage a été orienté vers l'Allemagne, puisque les frais d'occupation ont été principalement réglés par l'émission directe de monnaie manuelle. Le régime de Vichy a principalement joué sur les caractéristiques matérielles des moyens de paiement en circulation, pièces et billets, sans parvenir à infléchir les points de maîtrise du système monétaire par la puissance allemande. Quant au gouvernement provisoire de la Libération et ses successeurs ont bataillé plusieurs années durant pour restaurer une souveraineté monétaire complète sur la monnaie, d'abord contre le système monétaire tel qu'établi par la puissance allemande et le régime de Vichy, puis contre les monnaies en circulation provenant des alliés.

La succession, et la lutte, de ces trois puissances, ne renvoient pas aux mêmes types de crises, pour reprendre la typologie de Théret (2007). Une première crise correspond à la subordination conflictuelle du régime de Vichy à la puissance allemande. Le point central est celui du régime de monnayage dominé par les frais d'occupation, et qui, en conséquence, était dominé par une logique purement externe. Il a constitué le point de friction le plus significatif entre le gouvernement français et son partenaire allemand, et a engendré des conséquences monétaires internes sérieuses puisque la captation d'une part importante de la production et du capital vers l'Allemagne a largement accru les difficultés d'approvisionnement de la population, renforçant le besoin d'un système de rationnement, de contrôle des prix et des changes et de répression des marchés noirs. Mais cette focalisation sur le régime de monnayage ne doit pas masquer le lien de celui-ci avec le régime de change tel qu'établi par l'Allemagne, à son propre bénéfice.

Une seconde crise correspond à l'articulation conflictuelle des gouvernements de la Libération avec les alliés anglo-saxons. Il n'y a pas eu, en effet, de confrontation entre le gouvernement provisoire de la Libération et d'une part le régime de Vichy et d'autre part l'Allemagne, l'affaire étant, en la matière, davantage une question d'effacement de leurs traces que d'articulation. En revanche, les gouvernements de la France libre ont dû se confronter aux suites monétaires de la Libération par les armées alliées et l'infrastructure monétaire associée. Dans ce cas, la crise se fonde bien moins sur un problème de change, de monnayage et de compte que sur un problème lié aux moyens de paiement en circulation et leur arrière-plan symbolique. On ne doit cependant pas nier une seconde dimension de la crise monétaire de la Libération : celle liée à la fragmentation de la monnaie du fait du système généralisé de rationnement et des torsions opérées sur la fonction de compte associées au rationnement, au marché noir et aux règles de change.

## Bibliographie

- AMOUREUX, Henri. *La vie des Français sous l'occupation*. Paris : Fayard, 1974. 577 p.
- ANDRIEU, Claire. *La banque sous l'Occupation. Paradoxes de l'histoire d'une profession 1936–1946*. Paris : Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990.
- ARNOULT, Pierre. *Les finances de la France et l'occupation allemande 1940-1944*. Préf. Pierre Caron. Paris : PUF, 1951. 410 p.
- ARNOULT, Pierre, « Les finances de la France sous l'occupation », *in* : P. ARNOULT, J. BILLIG, F. BOUDOT et alii, *La France sous l'occupation*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 39-56.
- BAUDIN, Louis. *Esquisse de l'éco française sous l'occupation allemande*. Paris : Médecis (Collection d'histoire économique, III), 1945. 222 p.
- BLANC, Jérôme. *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*. Paris : L'Harmattan, 2000. 351 p.
- BLANC, Jérôme. « Invariants et variantes de la souveraineté monétaire : réflexions sur un cadre conceptuel compréhensif », *Économies et Sociétés*, Série "Monnaie", 2002, ME:4, pp. 193-213.
- BOURG, P. HANOT, A. *Billets de banque français*. 2e édition. Luxembourg : édition Numa. 1980-1981.
- BROUSTINE, Pierre. *Timbres-monnaie. Pochettes, carnets, jetons. France et colonies 1988*. Préf. Jean Storch et Robert Françon. Paris : s.n., 1988. 103 p.
- CASELLA, Alessandra et EICHENGREEN, Barry. « Halting Inflation in Italy and France after the Second World War », *In* : Michael D. Bordo et Forrest Capie (dir.), *Monetary Regimes in Transition*, Cambridge : Cambridge University Press, 1993, pp. 312–45.
- CLUB EUROPÉEN DU PAPIER MONNAIE. *Deux siècles de papier monnaie français. 1789-1989*. Laroche sur Yon : L'Auréus (Histoire du Papier-monnaie français), 1989. 187 p.
- COULBOIS, Paul. MÉRIGOT, Jean-Guy. *Le franc 1938-1950*. Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (Collection d'études économiques), 1950. 426 p.
- DASPRE, Michel. *Trois siècles de billets français*. Préf. Jacques de Larosière. Paris : Editions Hervas, 1989. 140 p.
- DESMURS-MOSCET, Yvonne. *La monnaie d'occupation*. Paris : thèse, 1942. 215 p.
- GADOURY, Victor. *Monnaies françaises : 1789-1993*. 11e édition. Monaco : Victor Gadoury, 1993. 368 p.
- GUITTON, Henri. *La monnaie*. 3e édition. Paris : Dalloz (Précis Dalloz), 1974. 664 p.
- KNAPP, Georg Friedrich. 1973. *The State Theory of Money*. New York: Augustus M. Kelley Publishers.
- KOCH, Henri. *Histoire de la Banque de France et de la monnaie sous la IVe République*. Paris : Dunod, 1983. 438 p.
- Les dossiers de la Monnaie* (Paris). "39-45. La monnaie en guerre", juillet-septembre 1994, no 4. 48 p.
- LÉVY-LEBOYER, Maurice. CASANOVA, Jean-Claude (eds). *Entre l'Etat et le marché. L'économie française des années 1880 à nos jours*. Paris : Gallimard, 1991. 694 p.

MARGAIRAZ, Michel, dir. *Banques, Banque de France et Seconde Guerre Mondiale*. Paris : Albin Michel, 2002.

MOLIEUX, Fernand. *Le système monétaire français. Son évolution depuis 1936*. Paris : thèse, 1942. 214 p.

OCCHINO, Filippo, OOSTERLINCK Kim et WHITE Eugene N. « How Occupied France Financed Its Own Exploitation in World War II », *American Economic Review*, 2007, 97:2, pp. 295-99.

OCCHINO, Filippo, OOSTERLINCK Kim et WHITE Eugene N. « How Much Can a Victor Force the Vanquished to Pay? France under the Nazi Boot », *The Journal of Economic History*, 2008, 68:1, pp. 1-45.

PATAT, Jean-Pierre. LUTFALLA, Michel. *Histoire monétaire de la France au XXème siècle*. Paris : Economica, 1986. 292 p.

PETROV, Vladimir. *Money and Conquest. Allied Occupation Currencies in World War II*. Baltimore (Maryland) : John Hopkins Press, 1967. 282 p.

PIATIER, André, « La vie économique de la France sous l'occupation », in : P. ARNOULT, J. BILLIG, F. BOUDOT et alii, *La France sous l'occupation*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 57-73.

POLANYI, Karl. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Trad. Catherine Malamoud. Préf. Louis Dumont. Paris : Gallimard (Bibliothèque des Sciences Humaines), 1983. 419 p.

PRATE, Alain. *La France et sa monnaie. Essai sur les relations entre la Banque de France et les gouvernements*. Paris : Julliard, 1987. 298 p.

PRÉVOST, Guillaume (ed.). *La seconde guerre mondiale. Vie et société*. Paris : Larousse (Références Histoire), 1992. 590 p.

*Revue d'Economie Politique* (Paris). "La France économique de 1940 à 1946", 1947, tome 57, volume 2. pp.801 à 1695.

SAMUELSON, Alain. *Le mark. Histoire de la monnaie allemande*. Paris : Didier (Monde Germanique), 1971. 431 p.

SAUVY, Alfred. *La vie économique des Français de 1939 à 1945*. Paris : Flammarion, 1978. 258 p.

SÉDILLOT, René. *Le franc enchaîné. Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'occupation*. Paris : Sirey, 1945. 206 p.

SÉDILLOT, René. *Le franc. Histoire d'une monnaie des origines à nos jours*. Paris : Sirey, 1953. 386 p.

SÉDILLOT, René. *Histoire du franc*. Paris : Sirey, 1979. 305 p.

SERVET, Jean-Michel. *Nomismata. Etat et origines de la monnaie*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1984. 196 p.

SIGOGNE, Margaret-Paulette. *La théorie juridique de la "petite monnaie"*. Paris : thèse, 1942. 126 p.

THÉRET, Bruno (dir.). *La monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaire d'hier et d'aujourd'hui*. 2 volumes. Paris : Editions de l'EHESS, 2007, 510 et 294 p.

VIDALENC, Jean. *L'exode de mai-juin 1940*. Préf. Daniel Mayer. Paris : PUF (Esprit de la Résistance), 1957. 439 p.